

Rapport d'activité 2014



SOMMAIRE

Communication





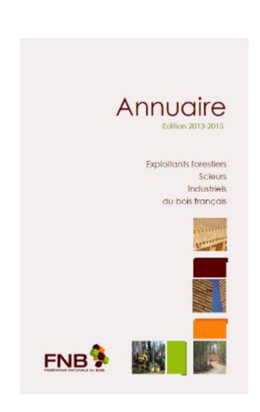
Communication interne FNB

Contexte

Une des principales missions de la FNB, en tant que syndicat, est de fournir à l'ensemble de ses adhérents, une information à jour sur les évolutions réglementaires, législatives, politiques, économiques ou encore techniques et d'en donner les clés de compréhension.

Les outils repensés en 2012 (site fnbois.com, Rubans et InfoExpress) continuent d'évoluer pour fournir toujours plus d'éléments aux adhérents.

L'annuaire de la FNB



L'édition de 2013 de l'annuaire a été largement distribuée au cours de l'année 2014, notamment à l'occasion du carrefour international du bois de Nantes en juin où près de 1000 exemplaires ont été écoulés.

Cet outil repensé totalement en 2013 permet aux professionnels d'identifier les entreprises pouvant leur fournir un produit donné par essence ou par région. L'ensemble des données recensées à l'occasion de cette parution ont par ailleurs été mises en ligne sur le site de la fédération. Un moteur de recherche intuitif donne facilement accès à une liste d'entreprises pouvant répondre aux demandes.

Les données y sont actualisées en permanence par le secrétariat de la FNB mais aussi par les entreprises en direct.

Rubans et InfoExpress

Outil de diffusion d'une information syndicale complète et analysée, les rubans sont répartis en 4 grandes rubriques :
- **Ruban vert,** pour toutes les informations sociales et les circulaires sociales
- **Ruban bleu,** pour toutes les informations de contexte macroéconomique et politique ou encore les points de conjoncture
- **Ruban rose,** pour vous fournir toutes les informations concernant le fonctionnement économique et la gestion de votre entreprise
- **Ruban brun**, pour aborder tous les éléments techniques sur les produits, les procédés, les normalisations et qualifications.

En 2014, ce sont 46 InfoExpress et une cinquantaine de Rubans qui ont été diffusés auprès de nos adhérents.



Les Recap'

Avec la création de la commission seconde transformation et de la commission palette, il a semblé important de créer un outil spécifique de suivi des travaux des différentes instances techniques de la FNB. Les Recap' viennent donc compléter les outils de communication interne. Les premiers numéros du genre sont un « Recap' C2T » (pour commission seconde transformation) paru en novembre et un « Recap' Palette ». L'ambition est de pouvoir produire ces récapitulatifs régulièrement, pour les différentes commissions de travail actives au sein de la FNB.

Contacts quotidiens

La FNB reçoit tous les jours de nombreuses demandes de de renseignements des professionnels, soit près de 5000 appels par an. Les questions les plus souvent posées portent sur les réglementations transport, ICPE, la fiscalité et, bien entendu, les questions sociales.

www.fnbois.com

Lancé en 2012, le site de la FNB est un outil important pour la diffusion de l'information dans le réseau des professionnels.

L'espace médiathèque, accessible aux adhérents, est enrichi quotidiennement par la mise en ligne d'informations syndicales. Il est organisé en dossiers thématiques qui permettent d'en retracer l'historique et de retrouver les prises de position de la FNB.

Toutes les actualités parues dans les InfoExpress sont publiées individuellement sur le site dans la rubrique « S'informer ».

Un réseau social d'entreprise

On dit le mail obsolète. L'avenir de la communication digitale est le réseau social. La FNB s'inscrit dès à présent dans cette dynamique en mettant en place un réseau social dédié aux entreprises adhérentes et à leur personnel.

A terme, cette nouvelle plateforme d'information devrait remplacer l'actuel intranet de la fédération. Plus ludiques et instantanés, les échanges seront encouragés et l'accès à l'information nettement facilité.

La FNB y mettra également à disposition des applications spécifiques et des services à la libre disposition des adhérents. Première application réalisée : un outil d'aide à la mise en forme des Business Plan d'entreprise.

A suivre

L'annuaire sera actualisé en 2015. Ce sera l'occasion de compléter la structuration de la base de données pour une description de l'offre de chaque entreprise encore plus détaillée.



Communication produits

Contexte

La FNB, en lien avec l'APECF et l'APEP, poursuit les actions de promotion des produits. Les campagnes ainsi réalisées visent à accompagner le positionnement des produits français sur le marché, à faire connaître les qualités de produits et des savoir- faire.

Par ailleurs, des actions plus génériques comme sur le bois énergie permettent de diffuser largement un discours positif sur la profession dans une actualité parfois défavorable.

La traverse paysagère





Après avoir travaillé sur la définition d'un cahier des charges sur les différentes qualités de traverse paysagère, les professionnels ont mis en place un argumentaire adapté à la cible des paysagistes qui a pris forme en fin d'année avec la création d'une plaquette spécifique mise à leur disposition.

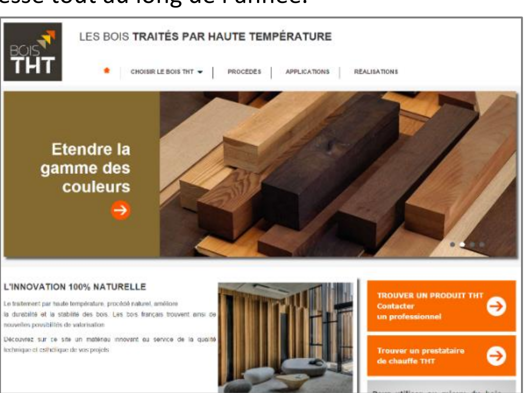
Cet outil sera valorisé par les professionnels eux-mêmes et grâce à des partenariats avec les réseaux de distributeurs et les représentants des paysagistes.

Les produits traités par haute température

Le traitement des bois par haute température est une opportunité pour les feuillus français. Les professionnels avaient engagé une campagne de communication dès 2013, elle s'est poursuivie en 2014.

Les travaux menés, en partenariat avec France Bois Régions et le CNDB, avaient abouti à la création d'une plaquette. Elle a été envoyée aux professionnels souhaitant en disposer ainsi qu'aux interprofessions régionales. Ces dernières ont été mobilisées pour organiser en région des séances d'information sur les produits THT. Les intervenants ont été formés sur les aspects techniques du produit par le CRITT bois d'Epinal, ils ont visités des sites de chauffe. 13 régions participent ainsi à l'action et ont organisé en fin d'année des séances d'information à destination des prescripteurs et maîtres d'ouvrages bois.

Par ailleurs, le contenu de la plaquette a été repris et enrichi sur un site Internet dédié : www.bois-tht.com. Des études de cas de réalisations exemplaires sont mises en ligne. Elles ont été relayées par des communiqués de presse tout au long de l'année.



Le châtaignier

Pour faire suite à la publication de la norme sur le classement d'aspect du châtaignier, l'APECF, en partenariat avec France Bois Régions, a réalisé un document technique rappelant les éléments normatifs, publié pour le CIB.

Une brochure promotionnelle du bois de châtaignier et de ses possibilités est par ailleurs en préparation. Ce travail, géré au quotidien par France Bois Régions est suivi par l'APECF et piloté par un groupe de professionnels.

Le douglas



Depuis 1993, France Douglas s'attache à développer une filière dont la ressource est entrée dans une phase de fort accroissement. Après avoir contribué au référencement de l'essence au sein du corpus normatif français et européen, l'association a récemment élaboré, en partenariat avec les professionnels du sciage, un Référentiel national proposant une offre de produits ciblée et standardisée pour la construction.

Cet outil (disponible sur le site web de l'association : www.france-douglas.com) confère ainsi un atout supplémentaire aux acteurs de la filière pour développer les parts de marchés du douglas, tant sur le marché domestique qu'à l'exportation.

Le référentiel des pins de France





Dans le cadre de l'APEP, les professionnels du pin français ont développé des outils pour valoriser leurs essences et la grande diversité de leur offre. A l'occasion du Carrefour International du Bois, un fascicule reprenant cette offre et dressant un tableau des principaux atouts du pin a été publié. L'ensemble de son contenu a été relayé sur le net grâce au site www.pinsdefrance.com. Il apporte de très nombreux compléments d'information avec des fiches produits, des exemples de réalisations détaillées et des réponses à de très nombreuses et fréquentes questions.





Communication palette bois

Réponse aux attaques du plastic



Contexte

En Grande-Bretagne, à la fin 2014, une campagne très agressive de dénigrement des palettes en bois a été orchestrée par un fournisseur de palettes plastique. Le bois était accusé de tous les maux avec à l'appui de prétendues maladies causées par la présence d'insectes dans le bois d'emballage.

Cette attaque infondée ayant été abondamment relayée par les réseaux sociaux, l'organisation professionnelle britannique TIMCON a dû réagir en urgence. Appelée à la rescousse, la fédération européenne FEFPEB a immédiatement réagi en réunissant la cellule de communication de crise composée de six membres dont un représentant FNB/SYPAL.

Profitant des accusations infondées, la filière bois en a profité pour contre-attaquer en rappelant quelques vérités qui ont été reprises dans la presse.

Le bois offre une meilleure défense contre les micro-organismes que le plastique. En effet, les bactéries se développent dans les microfissures du plastique, même après un lavage à grande eau. Elles restent prêtes à infecter de nouvelles denrées. Le bois, quant à lui empêche ces mêmes bactéries de se développer.

Par ailleurs, en matière d'hygiène, les palettes en plastique ont bénéficié d'une dérogation pour dépasser le seuil de métaux lourds dangereux pour la santé (cadmium en particulier) autorisé par la législation européenne. Ce n'est pas le cas du bois.

Outre ces points qui concernent l'hygiène, on peut aussi s'intéresser à la protection de l'environnement. Une palette plastique est fabriquée à partir de pétrole, ressource fossile. Son recyclage nécessite un apport important en énergie donc une nouvelle consommation de ressource fossile. L'empreinte carbone d'une palette plastique est donc, comme le montrent de nombreuses analyses de cycle de vie, extrêmement néfaste pour l'environnement, alors que celle d'une palette bois est neutre grâce au stockage de carbone et à la gestion durable des forêts.

Le coût environnemental d'une palette plastique est beaucoup plus élevé que celui d'une palette en bois.

En résumé, une palette en bois est plus « hygiénique » et meilleure pour l'environnement qu'une palette en plastique.

A suivre

Les leçons à tirer de ce petit événement dont la portée s'est limitée à la Grande Bretagne sont qu'à l'heure de la communication via internet, il ne faut jamais sous-estimer les effets d'une calomnie, fut-elle la plus injustifiée.

Il faut être prêt à réagir avec crédibilité et efficacité.

La rapidité de réaction est un facteur clé qui permet de désamorcer une crise avant qu'elle ne prenne de l'ampleur.

Les outils de communication développés par la FEFPEB ont prouvé leur efficacité. Ils peuvent être utilisés et adaptés en fonction des différents cas particuliers.

Manuel de l'utilisateur

Contexte

La prévention des litiges entre clients et fournisseurs passe par l'information relative au produit fourni.

La palette n'échappe pas à cette règle. La commission FNB/SYPAL a décidé la rédaction d'un manuel destiné à éviter les problèmes susceptibles d'apparaître suite à de mauvaises conditions d'utilisation.

La rédaction de ce document a été coordonnée par FCBA et son financement est demandé à France Bois Forêt. Le manuel contient des recommandations regroupées en quatre rubriques principales :

- L'adéquation des palettes avec leur utilisation.
- Les bonnes pratiques de manutention et de stockage des palettes hors charge.
- Les bonnes pratiques de manutention et de stockage des palettes chargées.
- La fin de vie des palettes.

A suivre

Mis à la disposition des fabricants de palettes, ce manuel a reçu un accueil favorable. Il peut maintenant être diffusé par les fournisseurs de palettes à leurs clients.



Préférez le bois français

Contexte

Dans la continuité des actions menées les années précédentes tant sur la réalisation de campagnes spécifiques de produits issus de l'offre bois français que sur une réflexion stratégique sur une approche marketing à adopter, la FNB avec l'APECF, l'APEP et France Douglas ont décidé de fédérer ces différentes initiatives de communication autour d'une unique signature « Préférez le bois français » pour donner de la cohérence et renforcer la lisibilité des messages portés par les professionnels du bois français. Sans compter qu'à l'heure des consom'acteurs, des locavores et autres circuits courts, il est plus que temps pour les professionnels de brandir l'étendard du bois français.

Le Carrefour International du bois de Nantes a été l'occasion de lancer cette opération d'envergure.

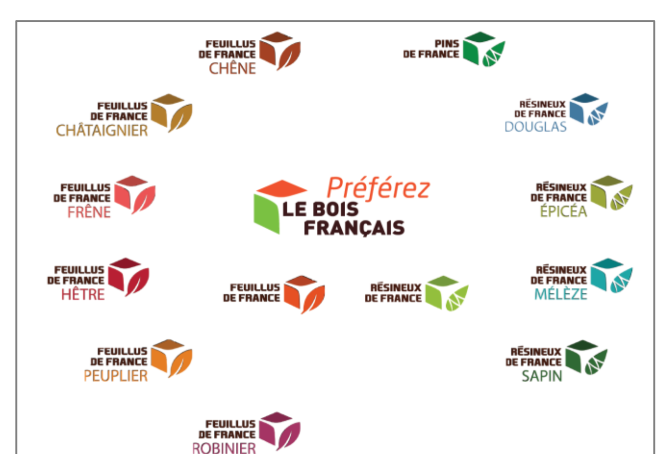
Une identité visuelle cohérente

Pour mener à bien cette mise en cohérence, le premier des chantiers a été de rassembler l'ensemble des intervenants autour d'une identité visuelle commune. Chacun devant s'y reconnaître pour s'approprier les messages et les relayer.



Le logo central de la campagne « Préférez le bois français » mise sur un message simple qui incite à penser à l'offre bois français comme une alternative sérieuse à laquelle on peut accorder sa préférence car issue de l'économie et de la ressource nationale.

Parce que la ressource française est riche et qu'il semble essentiel de rendre également visible cette diversité, cette signature a été déclinée par famille et par essence. Les logos des associations de promotion APECF et APEP ont également été actualisés.



Un argumentaire simple

A l'occasion du lancement de cette signature lors du Carrefour International du Bois, un argumentaire simple qui a **3 ambitions** :

- Bousculer les idées reçues sur l'offre française pour entrer dans « la forêt des possibles »
- Percevoir les industriels français comme des partenaires de proximité privilégiés pour se (re)brancher à l'hexagone
- Développer le sentiment d'appartenance à une filière d'avenir

3 valeurs pour définir le bois français :

- Des produits innovants pour satisfaire les plus exigeants
- Des essences aux caractéristiques variées et complémentaires
- Un réseau de professionnels dynamiques et ancrés sur le territoire

L'ensemble de cet argumentaire a été relayé et détaillé dans les communications presse. Il a été assez bien repris par les journalistes spécialistes du bois mais également dans des journaux plus généralistes

La preuve par l'exemple

Deux ouvrages sont venus appuyer et compléter cette communication. Les guides « Feuillus de France » et « Résineux de France » par des fiches descriptives de réalisations, démontrent que l'offre bois français est effectivement en capacité d'apporter une réponse efficace et performante à des besoins divers. Elle offre de nombreuses possibilités qui ne demandent qu'à être valorisées.





Ces ouvrages ont été largement distribués à l'occasion du CIB. Ils ont également été mis à la disposition de tous les partenaires nationaux et régionaux et de toutes les entreprises qui ont eu la possibilité d'en commander autant que de besoin. Un partenariat avec le journal Eco Maison Bois a permis la diffusion de 3 000 exemplaires de chacun de ces ouvrages à l'ensemble de leurs abonnés.

En tout 30 000 guides ont été diffusés dans toute la France.



Un temps fort – le CIB 2014

Le stand collectif de l'amont de la filière mis en place à l'occasion du Carrefour International du Bois de Nantes en juin 2014 a permis de lancer la signature. Le stand collectif a ainsi été habillé à l'image de la signature. Il présentait, dans deux espaces différents (résineux d'une part et feuillus d'autre part), une quarantaine d'échantillons de produits fournis par des entreprises françaises. La signalétique et l'animation du stand ont été pensées afin d'assurer cohérence et qualité des messages apportés aux visiteurs.

Un jeu concours pour gagner un vélo 100% bois français a permis d'attirer un très grand nombre de visiteurs sur le stand en renforçant l'écho donné à la signature auprès des visiteurs. Les badges, arborés par les animateurs du stand mais également par les professionnels du bois français et les officiels en visite ont diffusé l'image de la campagne dans toutes les allées du salon.

Une conférence de presse s'est tenue sur le stand le jeudi. Une vingtaine de journalistes spécialisés étaient présents. Les messages ont également été relayés sur la WebTV du salon.

D'une façon générale, les professionnels français se sont reconnus dans les messages et les valeurs de cette nouvelle identité, ils se sont totalement approprié les outils et les visuels.

L'ensemble des ouvrages et communications réalisées par la FNB et les associations de promotion des essences sont repris sur la plateforme web :

www.preferez-le-bois-francais.fr











A suivre

Fort du succès et de l'accueil de la signature « préférez le bois français », la profession va capitaliser sur cette nouvelle identité pour en faire un véritable outil promotionnel pour l'offre française.

La signature deviendra une marque à laquelle tous les acteurs et professionnels engagés pour la valorisation et l'utilisation du bois français pourront adhérer. Sous réserve de remplir des critères qu'il reste à définir, ils pourront bénéficier de la marque et l'afficher sur leurs produits et réalisations.

Un rapprochement avec le réseau des prescripteurs bois de FBF/FBR est également programmé afin que ces acteurs de terrain deviennent les ambassadeurs de cette signature et la diffusent au plus près du terrain.

Action réalisée avec le soutien de FBF



La lettre B,
les actualités des bois français

Contexte

Publication souhaitée en 2012, le premier numéro de la lettre B est paru comme prévu en février 2013.

Ce nouveau magazine dans le paysage des magazines professionnels de la filière bois, est dédié au bois français. Il met ainsi en avant les nouveautés en matière de produits en bois français, des portraits d'entreprises ainsi que les initiatives de collectivités pour accompagner la filière.

6 numéros de la lettre B sont parus en 2014.

La FNB a participé à tous les comités de rédaction. Elle propose et suggère des idées d'articles. Elle relit attentivement l'ensemble des rédactionnels et des propositions de mise en page afin de s'assurer que les contenus sont toujours en adéquation avec la ligne éditoriale du magazine. La rédaction s'attache à coller à l'actualité, notamment aux grands évènements de la filière comme le carrefour international du bois, qui s'est tenu en juin à Nantes.

Parmi les articles parus en 2014

Des portraits d'entreprises :

- Le groupe Poujoulat et sa filiale BF 42
- Drakkar bois et son bois de bout
- Bois Collé d'Auvergne
- Arbox pour construire 100% local
- Rahuel bois, spécialiste du châtaignier
- L'APAC 29

Des descriptions d'essences : le frêne, le châtaignier, le robinier, le mélèze, les pins.

Des régions, des acteurs publics et des initiatives locales mis à l'honneur : l'Auvergne, la Franche Comté, la Bretagne, la Bourgogne, Midi-Pyrénées, la Lorraine.

Des innovations : Isolation thermique par l'extérieur, bois traités par haute température, le bois d'ingénierie français, In'Bô et ses articles de sport en bois.

Des réalisations exemplaires mettant en œuvre du bois français :

- La rénovation du Bon marché
- L'école de de Saint Herblain
- Les cabanons du vieux port de Marseille
- Le mobilier design en bois français
- La passerelle de la Paix à Lyon
- Les meubles chêne des Raison Durable

Le secteur de l'emballage est mis en avant : la palette de A à Z, le bois pour les fruits et légumes, la tonnellerie, la réglementation NIMP15, les vies de l'emballage bois.

Le nouveau site internet

En 2014, la rédaction a mis en ligne son site Internet : la-lettre-b.com. L'internaute y retrouve, classés par rubrique, quelques-uns des articles parus dans le journal. Il existe un accès aux publications par zone géographique.

L'agenda et les actualités « chaudes » ne pouvant attendre l'édition papier elles sont postées quotidiennement sur ce site web.

La diffusion

Le magazine est destiné aux professionnels de la seconde transformation du bois (charpentiers, menuisiers, constructeurs…) mais également à tous les prescripteurs comme les architectes et paysagistes, les décideurs publics (régions, départements …), les grands comptes acheteurs et plus largement, tous les utilisateurs potentiels de produits bois, qu'il s'agisse de construction, d'aménagement, d'emballage ou d'énergie.

Chaque numéro a été distribué à plus de 7 000 exemplaires. Le magazine a été envoyé aux professionnels de la seconde transformation (charpentiers, constructeurs, menuisiers, menuiseries industrielles), aux prescripteurs et leur réseau (architectes, bureaux d'études, CAUE), aux établissements d'enseignement bois, aux réseaux de diffusion professionnels. Des tirages ont également été réalisés à l'occasion de salon comme le CIB ou Expobois.









A suivre

Le magazine doit confirmer sa plus-value dans la mise en avant du bois français. Les professionnels doivent continuer à alimenter les contenus et à apporter leur soutien à ce magazine.

Actions réalisées avec le soutien de FBF

Communication de la filière

Contexte

En 2004, la filière s'est structurée au sein de l'interprofession France Bois Forêt afin de mener des actions collectives de promotion, de communication et de développement. Elle participe ou mène des campagnes de communication.

La FNB, en tant que membre de FBF, participe à l'ensemble des travaux d'élaboration et de mise en place de ces campagnes.

Oui au bois !

Bois.com, dans la continuité de la campagne « le bois c'est essentiel », est le support d'une campagne générique sur les produits bois. Financée par FBF, le CODIFAB et les nordiques. En 2013, la campagne mettait en place le « club Oui au bois » qui constituait un réseau de professionnels architectes et donneurs d'ordre en faveur de l'utilisation du bois dans la construction. En 2014, il s'agissait d'assurer la vie de ce réseau. Des réunions d'information ont été organisées tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire. Le site Internet est par ailleurs alimenté très régulièrement



Retrouvez toutes les actualités et les prochains rendez-vous du club sur www.club-oui-au-bois.com.

Concours national de la construction bois

Pour la troisième année consécutive, la FNB était membre du jury d'honneur du concours national de la construction bois mis en place par France Bois Régions et le CNDB. Avec plus de 800 candidatures, et une nouvelle catégorie pour les aménagements intérieurs, le succès de ce palmarès confirme que le matériau bois a le vent en poupe. Comme les années précédentes, l'utilisation de bois français a été mise en avant. Retrouvez tous les lauréats sur www.prixnational-boisconstruction.org



1er prix logement individuel > 120m²

L'ensemble des lauréats et des présélectionnés figurent dans un ouvrage de référence disponible sur demande auprès d'Atlanbois.

Résolument bois

Pour la quatrième année de sa mise en place, la campagne « Résolument bois » s'est inscrite dans le cadre des débats sur la transition énergétique en présentant le bois comme une réponse efficace aussi bien pour les travaux extérieurs ou les travaux d'intérieur.



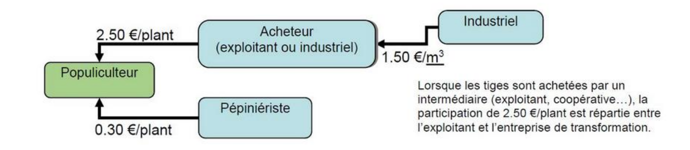
La campagne 2014 s'est ainsi déroulée en deux temps. Comme les années précédentes, les négoces bois identifiés (adhérents à « Le commerce du bois » mais également les adhérents de la FNB) ont été destinataires de la documentation (2 brochures) réalisée par cette campagne gérée par le CNDB. Celui-ci a par ailleurs assuré le relais presse tout au long de l'année.

Merci le peuplier



La charte merci le peuplier, initiée dans l'ouest de la France, s'est déployée au niveau national. L'occasion pour le conseil national du peuplier de mettre en œuvre une campagne de communication pour alerter sur les problèmes liés au défaut de replantation du peuplier. Cette campagne a remporté un vif succès et a été largement reprise dans les médias.

Pour mémoire, la charte est un engagement des professionnels à encourager et promouvoir la nécessité de replantation des peupleraies. Pour concrétiser par des faits l'engagements des diverses partie prenantes, elle s'appuie sur un système de subvention lors de l'achat de plants.



Actions réalisées avec le soutien de FBF



FOCUS

Le réseau des prescripteurs bois

En 2014, France Bois Forêt, sous l'impulsion de son Président et du Bureau, a pris une initiative importante afin de rationaliser sa présence en régions et concentrer ses actions sur le développement du bois.

Pour asseoir ce réseau, des contrats individualisés avec les associations interprofessionnelles locales, ont été mis en place, de sorte à fixer des objectifs tenant compte de la ressource disponible localement, de l'offre en bois français et des usages constructifs de la région.

France Bois Régions assure un appui technique pour l'animation de ce réseau. Sur un plan national FNB et FNCOFOR sont chargées de la supervision de ce programme afin qu'il réponde au cahier des charges fixé par France Bois Forêt.

L'action est maintenant lancée.

Ce réseau porté par l'interprofession nationale dispose d'une gouvernance partagée entre les acteurs concernés (FBF, FNB, FNCOFOR, Interprofessions régionales, FBR).

Cette structuration collaborative vise aussi à donner une visibilité nationale à ce réseau, dont le financement est assuré par la Filière Forêt-Bois française.

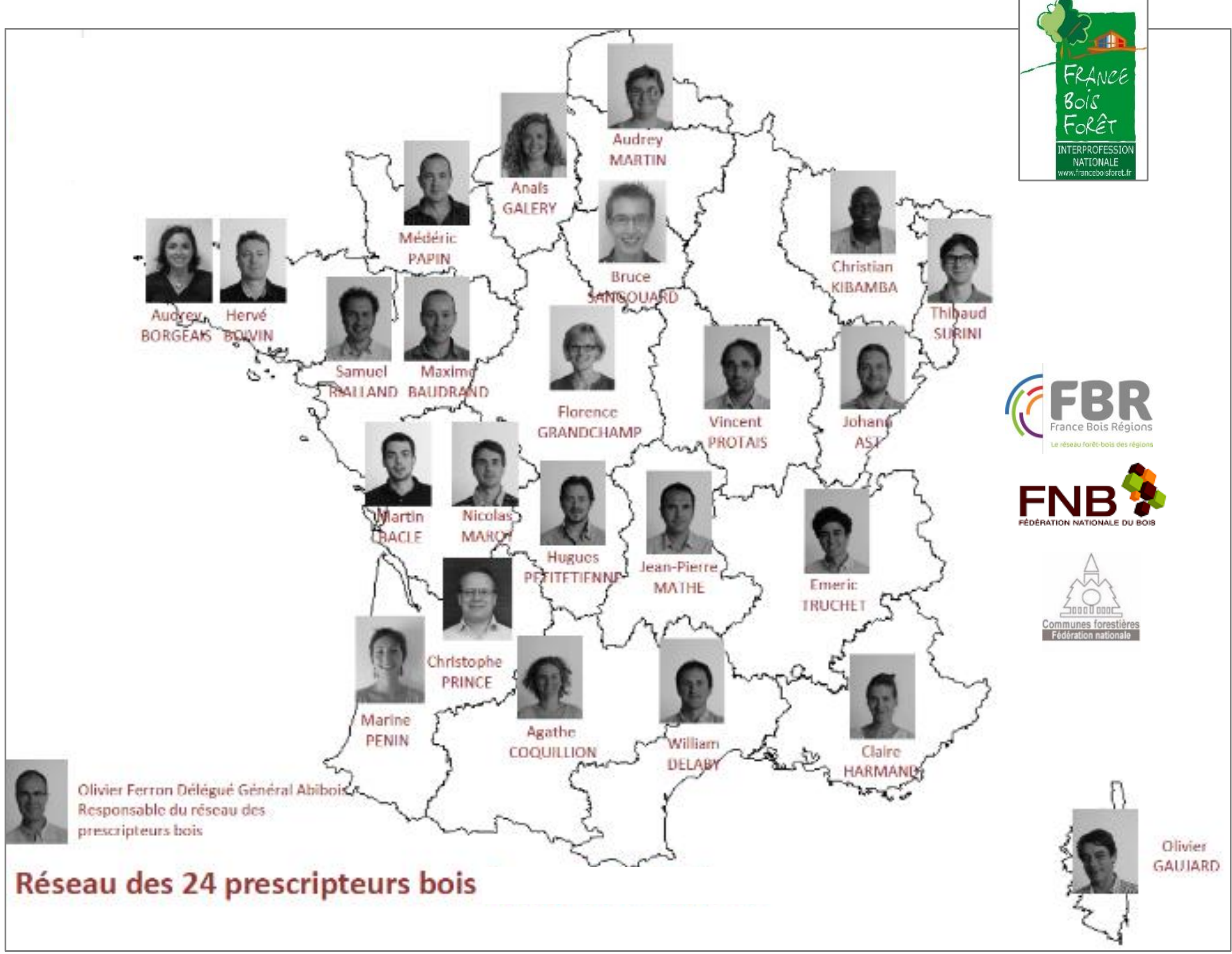
Le prescripteur accompagne les maîtres d'ouvrages dans leurs projets de construction et de réhabilitation en bois français.

FBF a conçu ce réseau pour être partagé avec les membres de CODIFAB et porté collectivement, mais le refus de ces derniers a conduit FBF à le porter seul.

Les prescripteurs bois en régions sont donc avant tout les ambassadeurs du « bois français », local ou national. Leur mission est concentrée sur l'offre française.

Les scieurs français sont donc invités à les solliciter, à faire leur connaissance et les informer de l'offre de leur entreprise.





Résultat

- Un réseau de 20 prescripteurs en région
- Une gouvernance partagée
- Des objectifs individualisés par région



Accompagnement technique

2nde transformation

Contexte

Depuis quelques années, l'offre produits des scieries françaises s'est développée constituant ainsi une activité de rabotage; d'aboutage et de collage au sein des unités de sciage. Afin d'accompagner ses adhérents, la FNB a souhaité créer une commission dédiée aux activités de 2nde transformation. Cette nouvelle commission est présidée par M. Jean PIVETEAU.

Le travail réalisé par cette commission devra permettre aux professionnels de :

- d'avoir une vision à long terme des marchés nationaux et internationaux, de s'informer sur les innovations technologiques en développement,
- de mieux connaître les normes existantes s'appliquant aux différents produits,
- d'être acteurs dans la révision de ces textes normatifs et de faire savoir la position des professionnels lors des différentes commissions nationales et européennes.
- et ainsi de mieux appréhender les modifications de ces normes pouvant impliquer des nouvelles exigences sur la fabrication de produits.

La nouvelle commission 2nde transformation est donc un outil, mis à la disposition des entreprises, pour créer ensemble un environnement plus favorable. Parmi les missions identifiées :

- suivre les différentes commissions de normalisation et de règlementation au niveau français comme européen ;
- être l'interlocuteur privilégier du FCBA sur cette thématique de normalisation ;
- d'accompagner les travaux des différentes associations ou syndicats professionnels utilisant les produits semi- finis et finis ;
- participer aux actions de promotion du bois en coordination avec France Bois Forêt, le CNDB et les divers partenaires ;
- promouvoir la transformation du bois français ;
- communiquer sur l'offre française de produits transformés et la présenter sur les différents salons ;
- établir une veille informationnelle et technologique.

Lancement de la C2T



La réunion de lancement de la commission seconde transformation a eu lieu le 17 septembre dernier. Lors de cette réunion riche en échanges, plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- réali… …formationnelle sur les diffe… …le normalisation et rè…
- … …ormatives par type
- … …le économique et … de la seconde tra…
- réaliser…
- standa…

Suivi de la normalis…

Dans le cadre d'un … …menté, les entreprises doiven… normes sous peine de ne pouvoir accéder … …arché et notamment les marchés publics.

La présence active d'une représentation professionnelle aux différentes commissions de normalisation est primordiale pour :

- éviter toute erreur d'écriture dans les éléments normatifs qui ne correspondraient pas à la réalité de l'offre française, ni à sa capacité d'adaptation ;
- s'assurer d'une évolution cohérente des exigences demandées ;
- lutter contre les lobbys des filières concurrentes s'exprimant parfois très fortement au moment de la rédaction de certaines normes.

Une mission professionnelle de suivi des travaux de normalisation sur le bois a ainsi été mise en place. Le périmètre de la mission a été déterminé autour de six grands thèmes :

- Bois Ronds et Bois Sciés à usage non structurel
- Bois de Structure
- Parquets,
- Lambris et bardages
- Durabilité
- DTU (documents techniques unifiés relatifs aux règles de mises en œuvre des produits).

A noter : pour avoir les informations détaillées développées lors des commissions, un relevé de décisions est établi après chacune d'elles. Il est disponible sur le site Internet de la FNB : www.fnbois.com (onglet «Se documenter» -> rubrique «05 Règlementations et Normes» -> sous rubrique «Commissions de normalisation»).

Création d'un réseau de « référents normalisation »

Dans le cadre du suivi de la normalisation, la FNB a récemment créé un réseau de personnes "référentes" à contacter pour commenter les projets et les révisions de normes.

L'objectif est de définir un argumentaire commun et de défendre au mieux les intérêts de la profession lors des commissions de normalisation.

Pour chacune des thématiques énoncées dans le périmètre de la mission, des avis et des commentaires seront demandés aux adhérents afin de déterminer ensemble la position de la FNB sur ces sujets.



Palette bois

Contexte

Depuis le 1er janvier 2014, le syndicat des palettes (SYPAL) est devenu une commission au sein de la FNB.

Cette intégration permet d'optimiser les ressources humaines et de réaffirmer le soutien de la filière bois en faveur d'un secteur d'activité qui consomme plus du quart de la ressource en sciages.

Dans la continuité de l'action menée auparavant par le syndicat, la commission Palette Bois, sous l'impulsion de son président Jean-Louis LOUVEL a participé à de nombreux travaux de la filière.

Lancement de la commission palette



La première des quatre réunions de 2014 a eu lieu le 22 janvier.

A l'occasion de cette réunion les objectifs suivants ont été fixés :

- Réalisation d'une étude sur le bleu et les moisissures (« désordres esthétiques »)
- Réalisation d'un manuel d'utilisation de la palette bois
- Etude d'une méthode de mesure de l'humidité des palettes
- NIMP 15 : étude d'une procédure d'exécution du traitement HT utilisant des sondes placées dans le bois.
- NIMP 15 recherche d'un procédé permettant de contrôler a postériori qu'une palette / emballage a été traité HT conformément à la norme.
- Participation à la commission FNB chargée de traiter de l'utilisation du broyat de palettes en chaufferie de classe 2910 A : élaboration d'une procédure de sortie de statut de déchet.
- Contact alimentaire : participation au consortium du pôle emballages bois destiné à prouver l'aptitude du bois à être utilisé au contact des denrées alimentaires.
- Normalisation :
  - Animation du groupe de travail (GT 34) « Palettes « de l'AFNOR
  - Participation aux groupes de travail animés par le BNBA concernant les sciages à palettes
- Questions relatives à l'approvisionnement en matière première telles que les conflits d'usage, conséquence du développement du bois énergie ou les nouvelles politiques d'achat dans les pays frontaliers.

Suivi de normalisation

Le système français de normalisation s'appuie sur un réseau d'experts issus de tous les secteurs d'activité et répartis dans les commissions de normalisation. Les commissions de normalisation sont le plus souvent animées par l'un des 25 bureaux de normalisation sectoriels. Ainsi, pour le bois, le bureau de normalisation est le BNBA, co-localisé avec l'institut FCBA.

Dans certains cas, il n'existe pas de bureau de normalisation approprié. C'est alors l'AFNOR, qui assure la coordination d'ensemble de la normalisation du secteur considéré. C'est le cas de l'emballage.

La commission FNB/SYPAL a réussi à obtenir le rôle d'animateur du groupe de travail consacré aux palettes. C'est une position très utile compte tenu de la lutte sans merci que se livrent les différents matériaux d'emballage.

Les résultats

Les travaux récents ont été menés à différents niveaux.

Au niveau national, plusieurs normes françaises ont été finalisées

- NF H03 - 001 Emballages en bois Vocabulaire
- NF H20 - 005 Caisses clouées en bois scié à parois pleines destinées au transport maritime de détail
- NF H21 - 026 Emballages en bois mince - Emballages légers pour le transport des huîtres
- NF H50 - 002 Palettes d'usage spécialisé
- NF H50 - 007 Palettes-caisses d'usage général

Au niveau supra national, les travaux menés au sein du Comité Européen des Normes (CEN) ont concerné :

- La problématique des emballages dans le cadre de la protection de l'environnement.
- La normalisation des tests.

Après la publication des normes ISO 8611-1, ISO 8611-2 et ISO 8611-3, le comité technique a entrepris des travaux sur le projet de norme 8611-4 concernant les palettes.

Au niveau international (ISO)

L'ISO mène des études initiées par les Japonais sur les applications de l'identification par radio fréquences (RFID) à l'emballage. Ce projet qui concerne plus particulièrement les caisses et les emballages secondaires a été étendu depuis 2008 aux palettes.

A suivre

La réglementation phytosanitaire continue à être au cœur des préoccupations du secteur avec, d'une part, un durcissement prévisible des exigences au niveau européen et d'autre part la mise en place de nouvelles technologies telles que le chauffage par procédés diélectriques.

Les travaux concernant les désordres esthétiques seront poursuivis.

En outre, il est envisagé de donner une place plus importante à la palette et à l'emballage bois dans la campagne de communication du CNDB en 2015.

Concernant la normalisation, les travaux prévus en 2015 portent sur les révisions quinquennales de plusieurs normes européennes ainsi que les aspects « emballages et environnement ».



Programmes de recherche et développement

Caractérisation des Bois Traités par Haute Température (THT)



Connue depuis 20 ans, la technique des bois traités par haute température permet, en premier lieu, d'améliorer la durabilité naturelle des bois vis-à-vis des champignons et des insectes et assure également une meilleure stabilité dimensionnelle des bois. Cette technique présente donc une véritable opportunité pour mieux positionner les essences françaises pour des utilisations en extérieur. Pour augmenter les volumes ainsi valorisés, les professionnels jusqu'à présent engagés dans des démarches expérimentales souhaitent bénéficier d'une certification de leur produit.

Résultat

A la demande des professionnels, le FCBA a donc entamé des travaux de qualification pour des utilisations en bardage et en platelage. Les tests sont effectués sur des lots composés de la façon suivante :

Essence	Process testés			Tests effectués pour une destination	
	Process 1	Process 2	Process 3	Platelage	Bardage
Hêtre	x	x	x	x	
Frêne	x			x	x
Chêne sans aubier			x	x	x
Chêne avec aubier		x		x	x
Peuplier I214	x				x
Peuplier Ghoye					x
Peuplier Beaupré					x

Les tests réalisés par le FCBA portent sur la durabilité (classe 3a et 4), aptitude à la fixation, résistance en flexion, à la compression et au fluage, stabilité dimensionnelle et hydrophobie, réaction au feu, aptitude à la finition (quelle limitation des exsudations de tannins ?), acceptabilité Santé Environnement. Ces tests diffèrent légèrement en fonction de la destination du produit (bardage ou platelage).

En fin d'année 2014, la quasi-totalité des tests ont été effectués et confirment, pour toutes les essences testées, l'effet sur l'amélioration de la durabilité allant de pair avec une baisse des performances mécaniques. L'équilibre entre les deux facteurs étant lié à la « recette » de chauffe mise en œuvre dans les différents procédés. Par ailleurs, les résultats montrent que les procédés sont fiables et donnent des résultats homogènes quelles que soient les charges testées. Les principaux résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	HETRE	CHENE	FRENE	Peuplier (I214/Ghoye/Beaupré)
Durabilité **Classe d'emploi 3a** (Bardage) – Les meilleurs résultats atteignent la classe de durabilité …	**1 DURABLE**	**Duramen : 1 Aubier : 2-3 DURABLE pour Bardage**	**1-2 DURABLE**	**1-2 DURABLE**
Durabilité **Classe d'emploi 4** (Platelage) – Les meilleurs résultats atteignent la classe de durabilité …	**1 DURABLE**	**Duramen : 2-3 DURABLE pour Bardage**	**1 DURABLE**	Non testé
Résistance en flexion équivalente à la meilleure durabilité atteinte	D18	NC	D18	NC
Résistance termite	Les systèmes testés sont non résistants aux termites			
Réaction au feu	Pas d'amélioration ni de détérioration mesuré			
Stabilité dimensionnelle (en épaisseur) et hydrophobie	Amélioration de la stabilité dimensionnelle d'au moins 50%			
Aptitude à la fixation (vissage)	Pré-perçage préconisé.			
Aptitude à la fixation (Clouage pneumatique)	Clouage pneumatique entraîne des fissurations			
Aptitude usage / CHOC	Niveau de premier endommagement faible (22,5kg qui tombent de 1m). Les fonctions de séparation du vide ne pourront pas être assurées.			
Aptitude à la finition (limitation exsudations de tannins)	En attente			
Acceptabilité Santé Environnement	Aucun effet allergène relevé. Diminution de la (déjà faible) toxicité des lexiviats			

Sur la base de ces résultats, le FCBA a par ailleurs travaillé à l'identification de paramètre d'autocontrôle pour la durabilité et la résistance mécanique. Pour le premier paramètre, il s'agirait de mesurer la reprise en eau d'échantillons prélevés sur les différentes charges testées. Pour le second, il s'agirait de mesurer (grâce à une machine manuelle combinée à un tri visuel), le module d'élasticité en entrée de four et de réaliser, en complément des tests en flexion 4 points sur des échantillons en sortie de four. Ces éléments restent encore à confirmer et à affiner pour s'assurer à la fois de la fiabilité et de la praticité au quotidien de ces mesures.

A suivre

L'objectif de cette étude collective était d'aboutir à la mise en place d'une certification collective. L'ensemble des données recueillies pour chaque essence devant servir de base de référence pour l'écriture d'un référentiel. L'identification de paramètres d'autocontrôle fiables permettait la mise en place opérationnelle de la certification au sein des entreprises.

A ce jour, le FCBA n'a pas proposé de solution pour rendre effective la mise en place d'une certification collective sur les produits. La FNB continue son travail pour accompagner, jusqu'au bout de la démarche, ses adhérents qui restent très en attente sur ce point. Le travail sur la mise au point de la certification des produits THT doit se poursuivre.



Qualifier les usages du châtaignier



En lien avec FBR, le châtaignier fait l'objet d'un programme complet de caractérisation sur les points suivants :

- Classement d'aspect du châtaignier, la norme de classement d'aspect a été publiée. Elle a été retranscrite dans un document de communication spécifique publié pour le CIB 2014
- Qualification du collage pour un usage structurel et non structurel. L'ensemble de ce travail s'est achevé en 2014. Le FCBA a publié une synthèse. Ce travail a permis :
  - D'identifier une colle adaptée à l'essence et aux conditions de production
  - De définir des modalités de production industrielle d'un prototype de poutre lamellée collée. L'entreprise Gouby a été retenue pour cette partie et a pu réaliser un prototype.
  - De caractériser la résistance mécanique des éléments structuraux en lamellé-collé de châtaignier. **Les tests effectués permettent d'attribuer la classe de résistance GL24** aux produits LC testé. A noter, l'étude souligne l'importance de la qualité des aboutages adaptés à l'essence pour améliorer encore les performances.
- Qualification en structure, les tests destructifs ont été effectués sur les échantillons constitués dans les différentes provenances. L'analyse des résultats restent encore à venir.
- Blocage des tanins (en lien avec le chêne), le travail est pour le moment en suspens, les propositions de travail du FCBA ne correspondant pas aux attentes des professionnels.

Ces travaux sur le châtaignier prévoient également une phase de promotion et de communication.

SécoeurPins – le traitement à cœur des pins



Dans la norme NF EN 350-2, les caractéristiques de durabilité des essences ne prennent que très rarement en considération les variations liées à la provenance, en particulier pour les pins.

Pourtant, sur le terrain, et en particulier dans les DOM, il est observé que certains pins traités par autoclave ont un comportement significativement différent, en particulier sur les applications de platelage. Il semble ainsi qu'ils soient nettement moins sensibles à l'attaque des termites.

Par des essais en laboratoire, les professionnels de l'APEP ont souhaité vérifier l'impact de la provenance géographique des pins sur la durabilité des bois. Cette durabilité concerne celle liée aux basidiomycètes et aux termites mais également la résistance à l'eau. Les essais sont réalisés sur 3 essences de pins (Sylvestre, Maritime, Laricio) et 5 provenances (Sologne, Alsace, Landes, Finlande, Suède).

En 2014, les échantillons ont été constitués, les bois traités et les montages réalisés pour des essais de durabilité en laboratoire et sur sites « sensibles » (Ile d'Oléron et Guyane). Les tests de durabilité prendront une bonne année avant de pouvoir fournir les premiers résultats.

TIMBIRDE

Etat d'avancement

Le programme Timbirde est entré en 2013 dans une phase plus opérationnelle mais toujours au stade de la recherche et de mise au point :

- Greffage de composés sur cellulose
- Polymérisation
- Fonctionnalités des silicones
- Recherche de résines d'imprégnation
- Développement de méthodologies pour évaluer les finitions
- Développement de méthodes de comportement hydrique des essences
- Mise au point d'un test d'imprégnation autoclave, etc..

Résultats

- Signature accord de secret
- Finalisation accord consortium
- Copil suivi – 16 décembre 2014 -Nancy



Méthode moins coûteuse pour exécuter le traitement NIMP15



La commission FNB-SYPAL avait alerté les Pouvoirs Publics sur une réglementation nationale créant une distorsion de concurrence avec les pays voisins. En effet, la France est le seul pays à refuser un procédé de contrôle du traitement thermique qui, dans certains cas, peut faire réaliser d'importants gains de temps et des économies d'énergie.

La commission FNB/SYPAL a obtenu du Ministère de l'Agriculture qu'une modification soit apportée à la réglementation française sous réserve de fournir des éléments prouvant l'efficacité de la méthode utilisée dans les autres pays.

- **Résultats**

Une étude financée en partie par FBF a été confiée à FCBA dans le but de recueillir les éléments demandés. Les essais ont été réalisés. Le résultat est positif, il apporte la preuve que la méthode convient.

- **A suivre**

Ces éléments ayant été fournis à la DGAL, nous attendons maintenant la décision finale de l'Administration pour être autorisés à placer les sondes dans le bois.

Preuve a posteriori de l'exécution du traitement NIMP15

Une autre initiative de la commission FNB/SYPAL a été de lancer un projet de recherche, au financement duquel le Ministère de l'Agriculture a accepté de participer. Ce projet est actuellement mené par FCBA. Le but est de trouver un moyen de preuve de l'exécution du traitement HT 56/30 a posteriori.

- **Contexte**

L'Europe a affirmé son intention d'étendre à moyen terme les exigences de la NIMP 15 aux échanges intra-européens. Dans ce contexte, le besoin d'un procédé permettant un contrôle a posteriori de l'exécution du traitement thermique 56/30 est réaffirmé.

Plusieurs pays ont déjà entamé des recherches à ce sujet qui est également l'objet de discussions intenses au niveau de notre fédération européenne, la FEFPEB, interlocuteur de la Commission Européenne.

Après plusieurs années de recherches, certains pays semblent avoir trouvé des pistes intéressantes, mais devant l'importance de l'enjeu économique, les chercheurs deviennent réticents à partager leurs connaissances nouvelles et des dépôts de brevets viennent encore compliquer la transparence des recherches.

- **Résultats**

En France, à la demande des professionnels de la commission FNB/SYPAL, le Ministère de l'Agriculture a accepté de financer la première partie d'un vaste projet de recherches mené par FCBA. Les fonds, de l'ordre de 200 000 à 300 000 € seront débloqués dès la fin 2014.

- **A suivre**

Les premiers résultats concernant la faisabilité de ce projet devraient être obtenus à la mi 2015.

Désordres esthétiques

La question de ce qu'il est convenu d'appeler des «désordres esthétiques», auparavant évoquée essentiellement dans le cadre de la grande distribution et en particulier du secteur agroalimentaire prend une importance croissante. Il n'est pas rare de voir des clients du secteur de la construction, a priori non concernés, exiger des palettes d'aspect « propre » et exemptes de bleu ou taches de moisissures.

Il est donc nécessaire de mieux connaître les conditions d'apparition de ces manifestations, de confirmer qu'elles ne présentent pas de risque, et de définir les moyens préventifs et curatifs permettant de les limiter.

- **Résultats**

Un groupe de travail FNB/SYPAL – FCBA a été constitué pour traiter de ce sujet.

Le premier volet du plan d'action envisagé portait sur l'intérêt technico-économique d'assembler des palettes avec des sciages secs. Une proposition a été construite par FCBA et remise à FNB/SYPAL.

- **A suivre**

Les professionnels du groupe de travail ont demandé à FCBA de reprendre cette proposition dans un projet plus large, plus complet comprenant des actions à court et à moyen termes avec un volet de recherches faisant appel à des « sachants » universitaires, laboratoires etc. pour traiter ce problème tant au niveau des sciages que des palettes et emballage bois.



Evaluation de la capacité de charge d'une palette



Recherche d'un procédé non destructif permettant de calculer la capacité de chargement d'une palette en continu sur une ligne de fabrication.

Contexte

Les matériaux concurrents du bois et en particulier le plastique n'hésitent pas à inscrire la capacité de charge sur les palettes. Ils utilisent cette « charge garantie » comme un argument de vente. Les fabricants de palettes en bois, quant à eux sont réticents à faire de même. En effet, contrairement aux palettes plastique qui, une fois cassées sont destinées au recyclage, les palettes bois peuvent être réparées. Or une palette réparée remise en circulation sans contrôle du fabricant peut se révéler impropre à conserver sa capacité de charge initiale.

Actuellement la capacité est garantie, pour les palettes normalisées, par les contrôles qualité et pour les palettes hors standard, par l'utilisation d'un logiciel de conception.

Mais pour assurer une sécurité optimale, des marges de sécurité importantes sont appliquées, ce qui entraîne une consommation inutile de matière première (et un surcoût). La commission FNB/SYPAL a donc souhaité l'étude d'une méthode permettant de tester les palettes directement sur la ligne de fabrication ou de reconditionnement. Le but est d'économiser de la matière et d'éviter la mise au rebut ou le déclassement par précaution de palettes aptes à remplir leur fonction.

Résultats

Le projet est mené par FCBA et la société INNODURA TB. La première phase, financée en partie par FBF a été réalisée. Les résultats sont encourageants mais insuffisants dans la mesure où encore trop de palettes sont mises au rebut alors qu'elles répondent aux exigences du cahier des charges. Il s'agit de définir la sécurité optimale afin d'une part d'éviter les ruptures sous charge et d'autre part de rejeter le moins de palettes possible.

INNODURA propose, avant d'entamer la deuxième étape de procéder à des essais complémentaires.

A suivre

Avant d'entamer la deuxième étape il est nécessaire de procéder à des essais complémentaires.

Nous attendons un complément d'information avant de faire une éventuelle demande de financement à FBF.

Le programme ARBRE - Aménager et Rénover avec le Bois pour la REhabilitation



Ce programme, piloté par la FFB, et suivi par la commission C2T, a pour but de faire émerger trois grands marchés : la réhabilitation énergétique, le réaménagement et la requalification de locaux, la création de surface par extension.

Cette démarche concerne les bâtiments tertiaires comme collectifs et les établissements recevant du public.

Les acteurs du projet sont le FCBA, le CNDB et les prescripteurs bois de FBR.

Cette étude collective pour lancer un programme stratégique pour la filière bois est financée par l'état via la DHUP et les deux interprofessions nationales : Codifab et FBF.

3 axes de travail :

- <u>Axe 1 : retour d'expériences</u>
  L'objectif est de recenser les opérations réalisées pour faire émerger des « standards ».
- <u>Axe 2 : catalogue de solutions techniques</u>
  L'objectif est de mettre en évidence des solutions techniques



- <u>Axe 3 : Outil d'aide à la décision</u>
  Il est nécessaire de rédiger un argumentaire et d'élaborer un outil d'aide à la décision, du type «Catalogue Bois Construction»

L'objectif final énoncé est la réalisation d'un « Catalogue de solutions techniques pour la réhabilitation ».

Autres projets

Qualification du hêtre pour un usage en structure

Parmi les débouchés permettant à la filière du hêtre de se repositionner, la construction bois semble être une opportunité. Toutefois, si des projets comme Tendon ont vu le jour c'est grâce à une volonté locale forte de faire appel à la matière première locale. Dans la majorité des cas, l'absence de qualification pour l'emploi du hêtre en structure est un véritable frein. Les professionnels ont donc demandé au FCBA d'engager des travaux sur ce point. Les échantillons sont collectés et séchés, les résultats des tests destructifs sont encore en cours d'analyse pour une présentation aux professionnels et partenaires envisageable début 2015.

Qualification du hêtre pour un usage en menuiserie

Autre étude programmée pour le hêtre : les débouchés à explorer pour son utilisation en menuiserie et particulièrement : les escaliers intérieures, les cadres et dormants de menuiseries intérieurs les bâtis de porte coupe-feu, menuiserie extérieure en bois traités par haute température. A ce jour, les propositions formulées par le FCBA ne semblent pas correspondre aux attentes des professionnels, les travaux ne sont donc pas engagés.

Tannins chêne et châtaignier

Bien que temporaire, le phénomène de coulure de tannins pour le chêne et le châtaignier est un frein à leur utilisation et à leur prescription pour des utilisations en extérieur qui représentent pourtant un marché important pour ces essences.

Il existe plusieurs techniques et solutions pour résoudre ce problème, dont le lessivage et le blocage des tannins. Toutefois, leur efficacité n'est pas bien vérifiée ni qualifiée. Le FCBA a ainsi été missionné pour identifier la ou les solutions les plus pertinentes d'un point de vue technique mais également économique.

Une première étape du travail a été de réaliser une enquête auprès des professionnels pour faire remonter les moyens mis en œuvre et les résultats constatés par eux. Le FCBA a par ailleurs réalisé une étude bibliographique sur le sujet afin de pouvoir partir des éléments connus sur le sujet pour définir le contenu de l'étude.

Les propositions formulées par le FCBA pour la seconde étape du travail ne semblent pas répondre aux attentes des professionnels. La suite des travaux n'est donc pas engagée à ce jour.

Discoloration du chêne

Pour le chêne, la discoloration est un autre phénomène qui déprécie fortement la valorisation des produits. Des études ont déjà été menées pour donner aux professionnels des moyens de limiter l'apparition de discoloration. Dans la pratique, les solutions préconisées se révèlent peu efficaces.

Les professionnels souhaitaient reprendre les réflexions à partir d'une meilleure compréhension du phénomène. En particulier, la dimension chimique doit être explorée de façon approfondie. Un partenariat a été trouvé avec l'ENSTIB qui a permis de finaliser le contenu de l'étude. Toutefois, faute de financement, les travaux ne sont pas encore engagés.

Peuplier et utilisation en sciage

Le Comité national du peuplier souhaite engager des réflexions pour développer l'utilisation du peuplier en produits issus du sciage. Suite à des réunions du comité national, celui-ci a décidé de travailler dans un premier temps sur l'homologation d'une machine de classement mécanique des bois pour un usage structurel. La difficulté sur ce premier point sera d'arriver à dépasser la variabilité liée aux différents cultivars. Le travail se poursuivra sur la qualification des produits collés en peuplier destinés à un usage structurel (BMR, CLT …).

Marquage CE – E-contrôl

Depuis 2012, les bois destinés à un usage en structure doivent être marqués CE. Pour cela, les entreprises peuvent réaliser un classement visuel ou investir dans une machine spécifique. L'offre de machines homologuées reste encore faible, peu adaptée aux entreprises françaises (coût, insertion dans la chaîne de production) ou n'ayant pas fait la preuve de leur efficacité. Les travaux engagés depuis 2012 par INNODURA, avec l'appui de la FNB se poursuivent. Soutenue par France Bois Forêt, l'homologation pour les essences françaises bois vert et bois sec de la machine E-Control, basée sur une mesure acoustique se poursuit. Pour le chêne, il s'agira de mettre au point une méthode qui combine classement visuel (en pré-tri) et classement mécanique afin d'améliorer la rentabilité du classement.

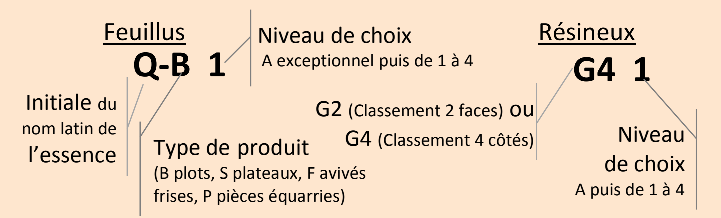


Caractérisation des essences françaises

Le classement qualitatif d'aspect

Ce classement est demandé pour les usages non structurels pour lesquels les qualités esthétiques des bois priment (agencement, menuiserie…). Le classement s'effectue sur la base de critères visuels (nombre et taille des nœuds, largeur de cernes, rectitude etc…).

Nomenclature de l'appellation



Le classement pour la résistance mécanique

Ce classement est demandé pour les usages structurels dans une construction.

Méthodes de classement structure

Ce classement structure permet de répondre à la réglementation sur le marquage CE définit dans la norme EN 14-081. Les bois peuvent alors être classés suivant 2 techniques :

- **Méthode visuelle** (NF B 52-001)
  Le classement mécanique est déterminé par la mesure des singularités du bois pour en déduire des classes de résistance mécanique. Des correspondances peuvent alors être établies entre classe d'aspect et classe mécanique.
- **Méthode par machine** (NF EN 519)
  Les propriétés mécaniques du bois peuvent être déduites par des mesures effectuées par machine. Il existe différentes technologies (analyse vibratoire, optique, ultrasons ou flexion dynamique) qui sont employées par les machines disponibles sur le marché. Pour pouvoir être utilisées, ces machines doivent être homologuées, suivant un processus normatif, pour une essence donnée, sur un territoire donné pour une plage de sections et pour une combinaison de classes mécaniques.

Pour les résineux, le classement structure par machine a montré un très bon rendement (les pièces sont moins « déclassées ») . Pour les feuillus, ce rendement semble pouvoir être amélioré en faisant des pré-tris par exemple.

Nomenclature de l'appellation

Type essence et produit
C Résineux massif / D Feuillus massif / G Lamellé Collé

C 18

Classe de résistance

C18 = charpente traditionnelle
C24 = Charpente industrielle et bois lamellé collé
C30 = Lamellé collé à toute performance

Pour le classement par méthode visuelle, les bois sont classés de ST I à ST III (résistance mécanique décroissante).

Correspondances entre classes visuelles ou par machine

Ref. NF B 52-001 et EN 1912	Classes visuelles ST I	ST II	ST III	ST IV
Douglas	C30*			
Pins				C14*
Mélèze	C27	C24	C18	
Sapin-Epicéa	C30			
Sitka				
Peuplier				

** Catégories non reprises dans la EN 1912*

Lien avec les Eurocodes 5

Les Eurocodes 5 (NF EN 12369-2) définissent les règles de calcul pour la conception des structures bois. En particulier il s'agit, en fonction des contraintes externes (vents…) et interne (portance…), de l'assemblage, du type de construction, de donner les sections des pièces des bois en fonction de leur classe de résistance mécanique (un bois très bien classé pourra être utilisé dans une plus faible section).

Références normatives

Ces règles de classement sont décrites pour chaque essence dans des textes normatifs. Le tableau ci-dessous rappelle, pour les principales essences françaises, les références normatives.

Essence	Aspect	Mécanique (visuel)
Epicéas	NF EN 1611-1	NF-B-52-001-1 – Bois Massif (+Annexes informatives Epicéa de Sitka et pin à crochet) NF-B-52-001-2 – BMR et LC
Sapins		
Pins		
Douglas		
Mélèzes		
Chêne	EN 975-1	
Hêtre	EN 975-1	A venir suite à étude en cours
Châtaignier	NF B53-801	A venir suite à étude en cours
Peuplier	EN 975-2	NF-B-52-001-1 et 2

Les processus d'homologation des machines de classement et leur mise en place en entreprise sont donnés dans la NF-EN-14 081.

NB : pour certaines essences une correspondance entre les classes d'aspect et les classes mécaniques a pu être établie.

	Classes mécaniques 30	24	18	Non classé
Résineux et peuplier (NF B 52-001)		G4 0	G4 1 et G4 2	G4 3
Chêne	QP A	QP 1	QP 2	

Documents de référence

Classement des sciages de chêne (APECF – FR/EN)
Classement des sciages de châtaignier (APECF/FR – FR)
Douglas, le choix naturel pour la construction (France Douglas / FR)
Guide pratique d'emploi des pins français (APEP - FR/EN)



Aide-Mémoire

Durabilité du bois et classes d'emplois

Définir la durabilité d'un bois

La durabilité naturelle est la capacité intrinsèque d'une essence à résister à un agent biologique qui dégrade les caractéristiques mécaniques du matériau. Cette durabilité varie en fonction de l'agent biologique que l'on considère (larves xylophages, champignons lignivores *(définition des classes ci-contre),* termites…) mais aussi de la zone du bois (aubier, duramen…). (Ref. NF EN 350 et NF EN 460)

Classes de durabilité	Description
1	très durable
2	durable
3	moyennement durable
4	faiblement durable
5	non durable

On peut modifier les caractéristiques de durabilité d'une essence en la traitant. On parle alors de durabilité conférée qui est évaluée suivant les mêmes critères que la durabilité naturelle. A noter, l'amélioration de la classe de durabilité d'une essence va dépendre de son imprégnabilité dont le niveau peut être évalué en se référant à la norme EN 350.

Les classes d'emplois

Une classe d'emploi d'un produit bois est fixée en fonction des caractéristiques de mise en œuvre du produit et des contraintes extérieures. La norme NF EN 335-1 et 2 donne les définitions générales reprises dans le tableau ci-dessous.

Situation en service	Type d'ouvrage	Classe d'emploi*
Toujours à l'abri des intempéries // Humidité du bois <18%	Parquets, meubles	1
Toujours à l'abri des intempéries // Humidité du bois < 18% // Humidifications possibles par condensations superficielles occasionnelles	Charpente, éléments de toiture, bois d'ossature	2
Bois soumis à des alternances rapides d'humidification // Pas de stagnation d'eau // Séchage complet avant réhumidification// Pas d'humidification significative en bois de bout et aux assemblages	Menuiseries (fenêtres, portes) et revêtements extérieurs	3a
Bois soumis à des alternances rapides d'humidification (H>20%) et de séchage // Stagnation d'eau fréquente // Pénétration d'eau modérée en bois de bout et dans les assemblages	Menuiseries (fenêtres, portes) et revêtements extérieurs	3b
Bois soumis à des humidifications fréquentes et permanentes, contact avec le sol, bois immergés (H>20%) et de séchage // Rétention et stagnation d'eau // Humidité du bois > 20% pendant de longues périodes ou en permanence // Risques d'attaques de termites importants	Clôtures, poteaux, passerelles extérieures	4
Bois en contact avec l'eau de mer // Collet et parties aériennes en situation de classe 4	Jetées, pontons…	5

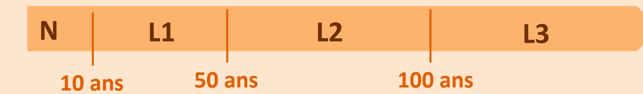
* *Anciennement « classe de risque »*

Pour affecter précisément une classe d'emploi pour la mise en œuvre identifiée d'un produit bois donné, on doit prendre en compte 3 paramètres : la conception (drainante, moyenne, piégeante), le climat (sec, modéré, humide), la massivité de la pièce de bois (faible, moyenne, forte). Un paramètre défavorable (conception piégeante ou climat humide) abaissera la classe d'emploi.

Quels bois pour quels usages ?

Une fois la résistance d'une essence aux agents biologiques extérieurs qualifiée, il s'agit ensuite de définir dans quelles conditions ce bois peut être utilisé. En croisant durabilité et classe d'emploi, on détermine alors une durée de vie du bois en fonction du type d'utilisation.

Longévité / Durée de vie



Ci-contre, quelques exemples de caractérisation de la longévité des essences françaises en fonction de la classe d'emploi (Ref. FD P20-651)

(= utilisation hors sol **= sans aubier)*

Essence	Classe d'emploi 1	2	3a	3b	4
Chêne**	L3	L3	L3	L2	L1*
Châtaignier**	L3	L3	L3	L2	L1*
Frêne	L3	L2	L1	N	N
Hêtre	L3	L2	N	N	N
➨ Hêtre traité classe 4					L1
Peuplier	L3	L2	L1	N	N
Douglas**	L3	L3	L2	L1	N
Epicéa	L3	L2	L1	N	N
Sapin blanc	L3	L2	L1	N	N
Pin maritime	L3	L3	L2	L1	N
➨ Pin Mar. traité Classe 4					L1
➨ Pin Mar. traité Classe 3b				L1	

Essence	Classe d'emploi 1	2	3a	3b	4
Pin sylvestre	L3	L3	L1	L1	N
➨ Pin syl. traité Classe 4					L1
➨ Pin syl. traité Classe 3b				L1	
Ttes Essences traitées en utilisation Classe 2		L1			
Ttes Essences traitées en utilisation Classe 3a			L1		

Document de référence

Fascicule AFNOR FD P20-651

Guide d'emploi des normes de préservation du bois - 2002



Le régime des installations classées (ICPE)

Contexte

Les modifications de classification intervenues en 2013 avec l'introduction d'une classe « enregistrement » sont opérationnelles en 2014 et ont entraîné des ajustements sur la rubrique 2410 en particulier.

Les travaux dans le cadre de la mise en application de la directive IED sont également lancés.

Rubriques ICPE – Changements 2014

Parmi les changements survenus en 2014 dans la réglementation ICPE, le décret n°2014-966 modifie les modalités de mise en place de la rubrique 2410 « Atelier de travail du bois » :

- remplace le régime d'autorisation par un régime d'enregistrement, plus souple et moins contraignant pour l'entreprise ;
- rehausse à 250 kW le seuil de puissance électrique installée et utile au processus de travail du bois au-delà duquel une installation est soumise à ce nouveau régime d'enregistrement, élargissant ainsi la plage des installations relevant du régime de la simple déclaration au titre de la législation ICPE.

Régime d'enregistrement

Le régime d'enregistrement avait été introduit dans la réglementation en 2013. Les règles techniques à appliquer par les sites relevant de ce nouveau régime ont été spécifiées dans l'arrêté du 2 septembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2410. Il s'agit notamment des règles à respecter en matière de sécurité incendie et de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, déchets...).

La directive IED et rubrique 3700

La directive relative aux émissions industrielles, dite directive IED, encadre les pratiques de prévention de la pollution industrielle au sein de l'Union européenne. Cette directive transposée en France depuis mai 2013, est issue d'une refonte de précédents textes sectoriels et plus particulièrement de la directive dite IPPC (« Integrated Pollution Prevention and Control ») relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Dans le cadre de cette refonte, le champ d'application a été élargi à de nouvelles activités, parmi lesquelles la rubrique 3700 *« Préservation du bois et produits dérivés du bois, au moyen de produits chimiques, autre que le seul traitement contre la coloration ».*

Interprétation du seuil

Les entreprises concernées sont celles qui dépassent le seuil d'une capacité théorique de production de $75m^3$ de bois traités par jour. Avec cette interprétation du seuil, la quasi-totalité des entreprises disposant d'un bac de traitement sont concernées bien que leur capacité réelle de production reste inférieure à $75m^3$/jour. L'administration propose donc une « limitation administrative » par arrêté préfectoral, les entreprises s'engageant ainsi à ne pas dépasser le seuil.

Une entreprise concernée par cette rubrique doit réaliser un dossier de mise en conformité (incluant un rapport de base sur l'état des sols et des eaux notamment) et adopter les « meilleures techniques disponibles » (MTD) qui sont données dans le document de référence européen dit BREF.

Elaboration des documents de référence

Pour le traitement du bois, le BREF n'existe pas encore. Son élaboration a commencé en juillet 2014, pour au moins 2 ans. La FNB participe activement à ces travaux tant au niveau du groupe miroir français animé par l'INERIS pour le compte du ministère de l'environnement qu'au niveau européen, en lien avec l'OES. La FNB s'assurera ainsi que les pratiques de référence que devront appliquer les entreprises concernées correspondront aux pratiques existantes.

Dans l'attente de la publication de ce document de référence, la FNB proposera aux entreprises un état de l'art, sorte de « BREF provisoire » auquel les entreprises concernées pourront se référer pour identifier les MTD qu'elles appliqueront.

Rappel du calendrier

- Depuis le 3 janvier 2014, les entreprises concernées doivent réaliser un dossier de conformité incluant un rapport de base.
- A compter du 1er juillet 2015, elles devront mettre en place les « meilleures techniques disponibles » qu'elles auront identifiées dans les documents BREF européens et qui correspondent à leur activité.

Les garanties financières

Depuis le 1er juillet 2012, un dispositif de garanties financières est entré en vigueur et exige des garanties financières pour la mise en sécurité de certains sites en cas de défaillance de l'exploitant dans le cadre de la protection de l'environnement.

Les installations, dont le montant de garantie financière est inférieur à 75 000 euros TTC, sont exemptées (le coût est principalement composé de la mise en sécurité de la cuve par évacuation et élimination). Dans ce cas de figure, l'exploitant doit transmettre les éléments de calcul dans les mêmes délais que pour les autres installations. Dans la mesure où ces éléments montrent que ce seuil n'est effectivement pas dépassé, le préfet pourra en donner acte par simple courrier.

A suivre

Sur le dossier des ICPE, la FNB poursuivra son travail dans le cadre de la mise en application de la directive IED et la mise en place de la rubrique 3700.

D'une façon plus générale, la FNB espère renforcer le service apporté à ses adhérents sur l'ensemble des questions liées aux ICPE.



Aide-Mémoire

ICPE - Récapitulatif des principales rubriques pour les scieries

Rubrique	Description (et exclusion)	Critère(s) de classification	Limite des classes	Régime ICPE	Garantie Financière A partir du 1/07/2012	Garantie Financière A partir du 1/07/2017
1531	Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement	Quantité stockée = Qté Stockée	Qté stockée ≤ 1 000m^3	Non classé		
			Qté stockée > 1 000m^3	D		
1532	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public	Volume susceptible d'être stocké = V stock *<u>Grumes et sciages</u> : îlots de 2 500m^2 maxi, hauteur 6m maxi* *<u>Palettes :</u> îlots de 500m² maxi, hauteur 8m maxi*	> 50 000m^3	A		
			20 000 m^3< V.Stock < 50 000 m^3	E		
			1 000 m3< V. Stock < 20 000m3	D		
2410	Ateliers ou l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues	Puissance installée pour alimentée l'ensemble des machines = P	P > 250kW	E		
			50kW < P < 250kW	D		
2415	Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matérieux dérivés	- Quantité suceptible d'être présente dans l'installation = Qté prod. - Quantité de solvants consommée = Qté Solv.	Qté Prod. > 1000L	A	A partir d'une capacité de consommation de solvant de plus de 150kg/h ou de plus de 200T/an	Lorsque la quantité suceptible d'être présente dans l'installation est supérieure à 1000L
			Qté Prod. > 200L **ou** Qté Solv > 25T/an et Qté Prod. < 1000L	DC		
2910	**INSTALLATIONS DE COMBUSTION (hors 2770 et 2771)**					
2910 A	Combustibles "commerciaux" Gaz naturel/ GPL/ Charbon/ Fioul Domestique/ Fioul lourd	Puissance thermique nominale de l'installation = P	P ≥ 20MW	A	Puisssance thermique maximale de l'installation supérieur à 50MW	Puissance thermique maximale supérieur à 20Mw
			2MW ≤ P < 20 MW	DC		
2910 A	-Combustilbles bénéficiant d'une SSD issus des déchets biomasse[1] -Produits connexes de scierie (issus du b)v) ci-dessous) -Biomasse[2] "Propre" : a) produits végétaux + b)i) déchets végétaux + b)iv) déchets de liège		P ≥ 20MW	A		
			2MW ≤ P < 20 MW	DC		
			0,4 MW ≤ P < 2 MW	D		
2910 B	- Biomasse "déchets" b)ii) déchets IAA + b)iii) déchets de pâte vierge + b)v) déchets de bois propres -Biogaz autre que ceux visé en 2910C -combustibles ayant fait une SSD autre que ceux visés en 2910A		P ≥ 20MW	A	Puissance maximale de l'installation supérieur à 50Mw	Puissance maximale de l'installation supérieur à 0,1 Mw
			0,1 MW ≤ P < 20 MW	E		
	Autres		P ≥ 0,1MW	A		
2915	Chauffage (Procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles	- Température d'utilisation = T° Ut. - Quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25°C) = Qté Fluide	T° Ut ≥ au point éclair du fluide **et** Qté Fluide > 1 000L	A		
			T° Ut ≥ au point éclair du fluide **et** 1 000L ≥ Qté Fluide > 100L	D		
			T° Ut < point éclair du fluide et Qté Fluide > 250L	D		
3700	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, autre que le seul traitement contre la coloration.	Capacité **théorique** de production = Kté prod.	Kté Prod. > 75m^3 bois/jour	A		

<u>Régimes ICPE</u>
A = Autorisation
E = Enregistrement
D = Déclaration
DC = Déclaration et Contrôle

<u>Principales références réglementaires</u>
(Ar = arrêté, De= Décret)

1531
<u>Régime E</u> : Ar du 3/04/00
1532
<u>Créat°</u> : De n°2010-367
<u>Modif°</u>: De n°2013-814
<u>Régime E</u> : Ar. du 11/09/13
2410
Modif° : De n°2014-966
2415
<u>Modif°</u> : De n°2006-678
<u>Régime D</u> : Ar. du 17/12/04
2910
<u>Dernière Modif°</u> : De. n°2013-814
<u>Régime D</u> : Ar. Du 25/07/97
<u>Régime E</u> : Ar. Du 24/09/13
<u>Régime A</u> : Ar du 26/08/13
<u>TGAP</u> : De. N°2013-932
3700
<u>Création</u> : De. n°2013-375
Garanties financières
<u>Listes ICPE concernées :</u> Ar du 31/05/12
<u>Modalités de constitution :</u> Ar du 31/07/12

Changements 2014

Mise à jour Décembre 2014



ECOINFLOW et Optiénergie

Contexte

La consommation énergétique des scieries françaises (sciage + séchage) est estimée à plus de 1500GWh/an.

Dans un contexte où le prix de l'énergie est en forte augmentation, la maîtrise de leurs consommations d'énergie devient un facteur de compétitivité pour les entreprises.

La FNB, associée au FCBA, participe ainsi au projet européen ECOINFLOW. Cette action collective a pour ambition d'atteindre 15% d'économie d'énergie dans les scieries françaises. Le projet est basé avant tout sur un partage d'expériences et de bonnes pratiques existantes dans les entreprises européennes.

Débuté en 2012, ce projet est maintenant dans sa dernière ligne droite. Il a été décliné en 2014 dans un programme soutenu par l'ADEME et visant un accompagnement individuel des entreprises pour l'adoption de solutions d'économie d'énergie.

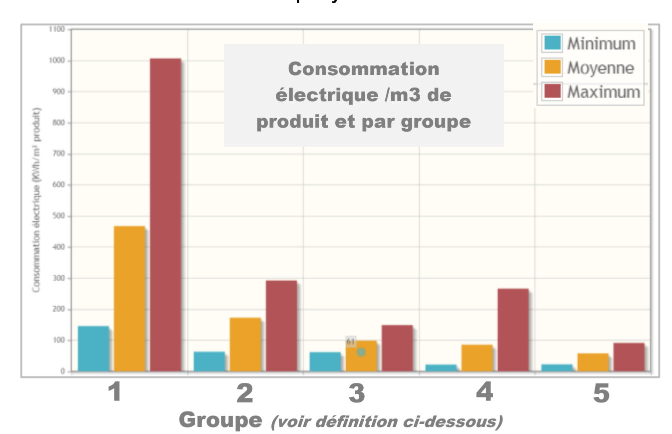
ECOINFLOW – les résultats



Une cinquantaine de scieries européennes (dont 19 françaises) de toute taille et de tout type ont participé à l'opération. Elles ont toutes été visitées afin d'identifier les bonnes pratiques et de répertorier les données de consommation d'énergie. Ces données, une fois synthétisées dans une base de données de référence, ont permis d'établir des graphiques types de consommation d'énergie en fonction d'une typologie d'entreprise (exemple : feuillus transformant moins de 300.000 m3/an). Ces éléments permettent à chacun de pouvoir se comparer et se positionner par rapport aux pratiques existantes.

Des fiches de bonnes pratiques simples ont également été rédigées afin de vulgariser les possibilités d'économie d'énergie portant sur le travail mécanique du bois mais aussi le séchage, les chaudières ou le transport. D'une façon plus globale pour une réflexion au sein de l'entreprise, le principe de système de management énergétique (ou comment assurer un suivi et une gestion optimale et efficace des consommations d'énergie dans l'entreprise) a lui aussi été décrit.

Enfin, l'ensemble de ces éléments est mis à la disposition des entreprises sur un site Internet dédié www.sawbenchmark.com. Cet outil internet permet, de surcroît aux entreprises, par un accès réservé et sécurisé, de renseigner leurs propres données pour ainsi se positionner et se comparer de façon précise à la base de données de référence du projet.



	1	2	3	4	5
Volume reçu	<300 000m3				> 300 000m3
Rendement matiè	<0,45		>0,45		
Séchage			=100% prod°	<100% prod°	
Essence	Feuillus	Résineux			

OPTIENERGIE

Dans la continuité de ce projet, la FNB, en partenariat avec le FCBA, a mis en place un programme « OPTIENERGIE » afin de pouvoir accompagner individuellement des scieries françaises dans l'identification puis la mise en place de solutions d'économie d'énergie adaptées à leur cas particulier. Cette action bénéficie du soutien de l'ADEME ce qui permet de proposer un tarif nettement réduit pour les entreprises participantes.



L'intervention dans chaque entreprise participante permettra :

- un diagnostic complet des pratiques énergétiques (analyse des facturations et des tarifications appliquées, mesures des consommations sur les postes clés identifiés avec l'entreprise…)
- des recommandations détaillées, les solutions techniques proposées pour réduire les consommations d'énergie seront quantifiées afin de faciliter la prise de décision
- Un premier accompagnement à la mise en œuvre des solutions techniques choisies par l'entreprise

Cette nouvelle action est lancée depuis la mi-2014. Une vingtaine de scieries peuvent être accompagnées.

A suivre

Dans le cadre de ces 2 programmes, la phase de vulgarisation des résultats sera importante afin de faire bénéficier le plus grand nombre d'éléments détaillés et chiffrés en lien avec des solutions d'économie d'énergie.



PEFC et certification forestière

Contexte

Créée en 2000, la certification forestière PEFC va bientôt réviser pour la quatrième fois son schéma. La FNB, membre du conseil d'administration et du bureau de PEFC France, a suivi l'évolution du système basé sur l'obtention d'un consensus des trois collèges qui le compose. A ce titre, la FNB continue à faire remonter les difficultés rencontrées par ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle de la certification. Certains points ont ainsi trouvé des réponses, d'autres restent encore en suspens.

Défendre la marque

PEFC France a renforcé sa veille et son dispositif pour défendre la marque et donc l'intérêt de ses adhérents contre des utilisations non-conventionnelles voire frauduleuses. En 2014, PEFC France a mis en place une surveillance pro-active sur le secteur de l'imprimerie, PEFC France est donc intervenu 124 fois auprès d'entreprises afin qu'elles régularisent leur utilisation de la marque. Depuis la mise en place de ce service, plus de 365 dossiers d'usages non conformes de la marque ont été traités, la plupart trouvant des solutions amiables.

La mission « distribution »

Suite à la demande des professionnels de la FNB, PEFC France avait mis en place en septembre 2013, et avec l'aide de France Bois Forêt, une mission d'accompagnement de la certification PEFC et de ses produits dans le secteur de la distribution. Le recrutement de Florence Lucas a porté ses fruits puisque les professionnels ressentent une très nette amélioration de leur rapport avec ce secteur et ne rencontrent plus de difficulté à positionner leurs produits PEFC. Après plus d'un an de mise en place, PEFC France développé une trentaine de contrats de partenariat (signé ou en négociation) avec des enseignes diverses comme Leroy Merlin, Point P, Castorama, Brico Dépôt, Monsieur Bricolage…

Dans un esprit de vulgarisation et de retour d'expérience, PEFC France a organisé un séminaire en juin 2014 pour montrer l'intérêt de la certification pour le secteur de la distribution. Le taux de participation a été assez mitigé.

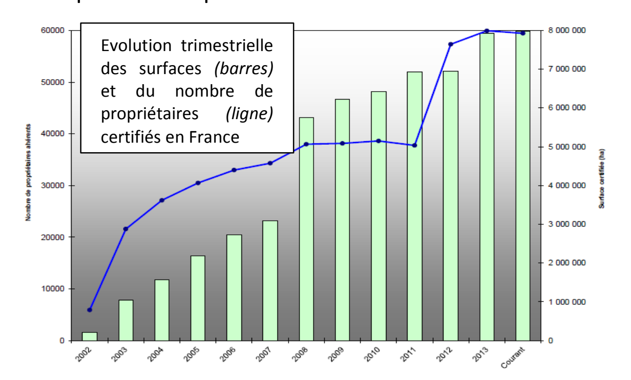
La communication de PEFC en 2014

Après une mise en suspens des campagnes grand public en 2013 afin de répondre aux attentes adhérents, celles-ci ont repris en 2014. Des clips humoristiques ont ainsi été diffusés tout au long de l'année sur le net.

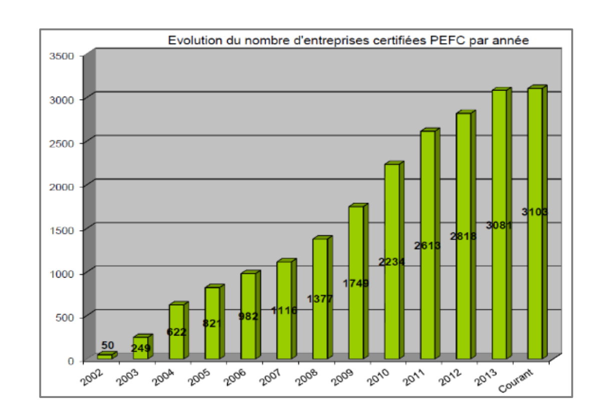
A noter les résultats de la campagne de démarchage (via les régions) visant à recruter plus de propriétaires forestiers pour adhérer à PEFC n'a quant à elle pas donner de résultats satisfaisants (18 nouveaux propriétaires enregistrés).

PEFC en chiffre en fin d'année 2013

En septembre 2014, en France métropolitaine et Corse, 29% des surfaces certifiées sont des forêts domaniales, 30% des forêts des collectivités et 41% des forêts privées. Pour ce qui concerne les forêts métropolitaines, la progression de la certification en forêt reste faible au regard de la demande des marchés de l'aval qui ne cesse d'augmenter, créant un point de pression sur les entreprises de la première transformation.



Concernant les entreprises, le nombre d'adhérents continue d'augmenter. Cependant, pour les entreprises de l'exploitation forestièreet de la première transformation, ce résultat est stable.



ISO et certification forestière

Les travaux sur la mise en place d'une certification ISO pour la chaîne de contrôle gestion durable sont lancés. Le périmètre couvert par ce travail est ciblé sur le processus de chaîne de contrôle. La FNB suit l'ensemble de ces travaux et participe aux groupes miroirs nationaux.

FSC – nouveaux standards nationaux

En septembre 2014, FSC France a soumis à enquête publique ses standards nationaux. Une nouveauté, puisque jusqu'à présent, pour les forêts françaises souhaitant adhérer, elles devaient se référer aux critères internationaux, peu adaptés au contexte français et à la structuration de la propriété forestière.

La FNB a répondu à cette consultation publique. Il faut souligner que, malgré ses promesses, ce standard ne semble pas apporter de réelles réponses sur l'adhésion de la petite propriété privée.

A suivre

En 2015, PEFC France entamera la révision de ses standards. Une occasion de revenir sur certains points bloquants (contenus des cahiers des charges, modalités d'accès à la certification pour la petite propriété…). La FNB a par ailleurs demandé un travail d'introspection (sous la forme d'un audit mené en début d'année) qui alimentera ces réflexions.



Transport

Contexte

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle agitation du gouvernement autour de l'entrée en vigueur de l'écotaxe.

Par ailleurs, la réglementation concernant le transport de bois rond mise en place en 2009, prévoit une échéance importante le 1er janvier 2015.

EcoTaxe

La FNB est restée mobilisée à chaque étape pour faire valoir les positions des exploitants, scieurs et industriels du bois.

Mal né, ce dispositif ne pouvait se mettre en place faute d'avoir été conçu, et pensé, avec pragmatisme et efficacité économique.

Toutes ces pressions ont conduit le gouvernement à reculer et abandonner l'écotaxe dans sa forme actuelle.

Les besoins financiers nécessaires à la rénovation, l'entretien du réseau routier national restent cependant d'actualité.

Pour faire face à ce besoin, profitant de la baisse du prix du pétrole, le gouvernement a décidé d'asseoir une partie de ce financement sur la TICPE.

En 2015, s'ouvrira nécessairement un chantier sur le financement à long terme des infrastructures routières.

A retenir

- Annulation de l'écotaxe
- Solutions de financement alternatives : suivi des intérêts « bois »

Suivi des modalités pratiques d'application

La réglementation concernant le transport de bois rond mise en place en 2009, prévoit une échéance importante le 1er janvier 2015.

En effet, à cette date, les ensembles de véhicules mis en circulation avant le 9 juillet 2009 ne pourront plus bénéficier de la dérogation 57 tonnes ou 52 tonnes selon le nombre d'essieux s'ils ne disposent pas de nouvelles caractéristiques et équipements (roues jumelées, écartement d'essieux, peson, …) que seuls des équipements neufs peuvent posséder.

Le renouvellement du parc est en cours mais n'a pu s'effectuer au rythme voulu en raison de la crise et du coût que représente ce type de véhicule pour une PME.

Face à cette échéance, la FNB n'a eu de cesse d'alerter le gouvernement :

- Le ministre de l'agriculture (M. LE FOLL)
- Le ministre des transports (M. CUVILLIER, M. VIDALIES)

Aucune réponse à ce jour alors que le report demandé est franco-français, consensuel et sans impact prouvé sur le réseau routier.

A retenir

- Une approche pro-active et intensive de la FNB
- Mais une absence de réponse officielle des pouvoirs publics peu courageux



Aide-Mémoire

Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)

Pour mémoire, depuis le 3 mars 2013, dans le cadre du règlement bois de l'UE (n°995/2010), les entreprises qui mettent en marché pour la première fois du bois sur le marché de l'union européenne, doivent adopter une diligence raisonnée au sein de leur entreprise. Elle doit permettre d'identifier et d'atténuer tout risque de provenance illégale du bois. Les exploitants forestiers sont tout particulièrement concernés. La FNB a proposé un schéma commun d'analyse du risque repris ci-dessous. Les premiers contrôles réalisés par les DRAAF devraient intervenir courant 2015. La FNB a présenté ce schéma d'analyse lors de la formation des agents des DRAAF par l'administration centrale.

Comment évaluer le risque de coupe illégale
pour les exploitants forestiers français achetant des bois sur pied en France ?

Evaluation du risque

Documents supports de l'information

Forêts publiques
OUI

Lot provenant de **forêts privées** et vendus par l'intermédiaire d'un **gestionnaire forestier** ou d'un membre de l'**ASFFOR***
OUI

AUTRES CAS

PSG Agréé
OUI
coupe programmée
OUI
Coupe dans un espace protégé* ?
NON
OUI
PSG Agréé suivant L122-7
OUI

NON
NON
Coupe rase ou défrichement dont la surface est **supérieure** au seuil départemental autorisé
NON
Cf. Risque Négligeable
OUI
NON

Risque négligeable

Fiche de lot
Ou/et Contrat de vente
Ou/et Facture
Ou/et Permis d'exploiter
Ou/et Acquittement de la TVA et de la CVO

Chaque entreprise est libre de choisir les documents qu'elle souhaite conserver comme support de l'information nécessaire dans le cadre de la mise en place de leur diligence raisonnée

Risque résiduel
Le propriétaire démontre à l'exploitant, par tous les moyens possibles, la légalité de la coupe

Contrat de vente mentionnant la conformité de la vente avec toutes les dispositions légales.
Ou/et **Facture mentionnant** la conformité de la vente avec toutes les dispositions légales.
Ou/et **Permis d'exploiter**
Ou/et Acquittement de la TVA et de la CVO

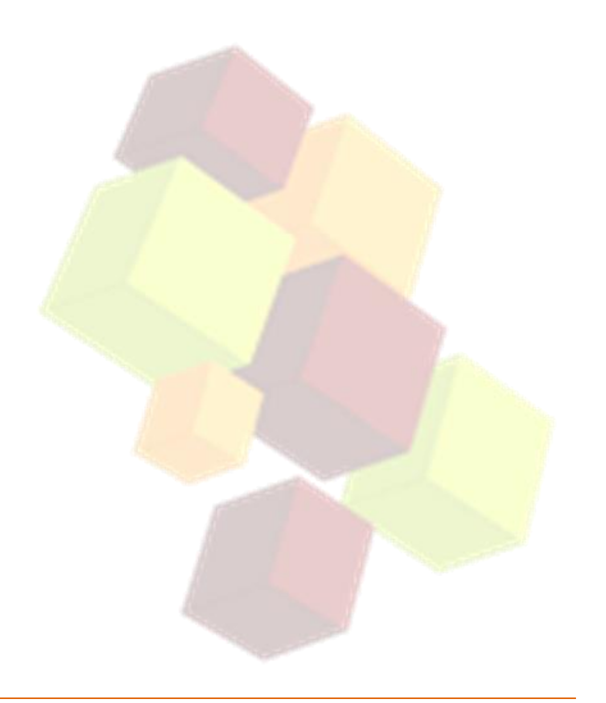
FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

*ASFFOR : association des banques et assurances propriétaires forestiers
*Espace protégé : forêt de protection, parcs nationaux, réserves naturelles, sites inscrits et classés, préservation du patrimoine biologique, Natura 2000, protection des espaces, monuments historiques, espace boisé classé

Bulletin de la fédération nationale du bois n° 015 • 1er mars 2013 • page 3
www.fnbois.com – infos@fnbois.com – 01 56 69 52 00



Bois énergie



Sortie du statut de déchet des bois d'emballage

Contexte

Les installations de combustion utilisant de la biomasse relèvent de la rubrique 2910 (A ou B) de la nomenclature des ICPE. La nature des combustibles et la puissance de l'installation définissent la procédure applicable.

La réglementation relative à l'utilisation des bois d'emballage (palettes, cagettes, caisseries, …) est modifiée en France à compter du 1er janvier 2014, les bois d'emballage propres devenant des déchets en France.

Pour continuer d'utiliser les bois d'emballage dans des installations de combustion, déclarées ou autorisées en 2910 A, il devenait nécessaire que ces combustibles aient fait l'objet d'une procédure de sortie de statut de déchet.

Pour permettre aux chaufferies de continuer à utiliser les bois d'emballage sans crainte excessive et à la Filière-Bois de continuer à valoriser au mieux, pour tous les débouchés, les bois d'emballage en fin de vie un consortium de fédérations FNB, FEDENE, FEDEREC, appuyé par CIBE, SER, AMORCE, s'est constitué. L'ADEME a apporté son soutien à cette démarche.

Après un long travail nécessaire à la constitution des pièces nécessaires à la sortie de statut de déchet de ces matériaux, le consortium a déposé et défendu pied à pied son dossier auprès du ministère de l'Environnement et de la Commission consultative chargée des SSD.

L'arrêté ministériel officialisant la sortie du statut de déchet des bois d'emballage a été publié le 30 juillet 2014. Il est le premier arrêté national de sortie de statut de déchet.

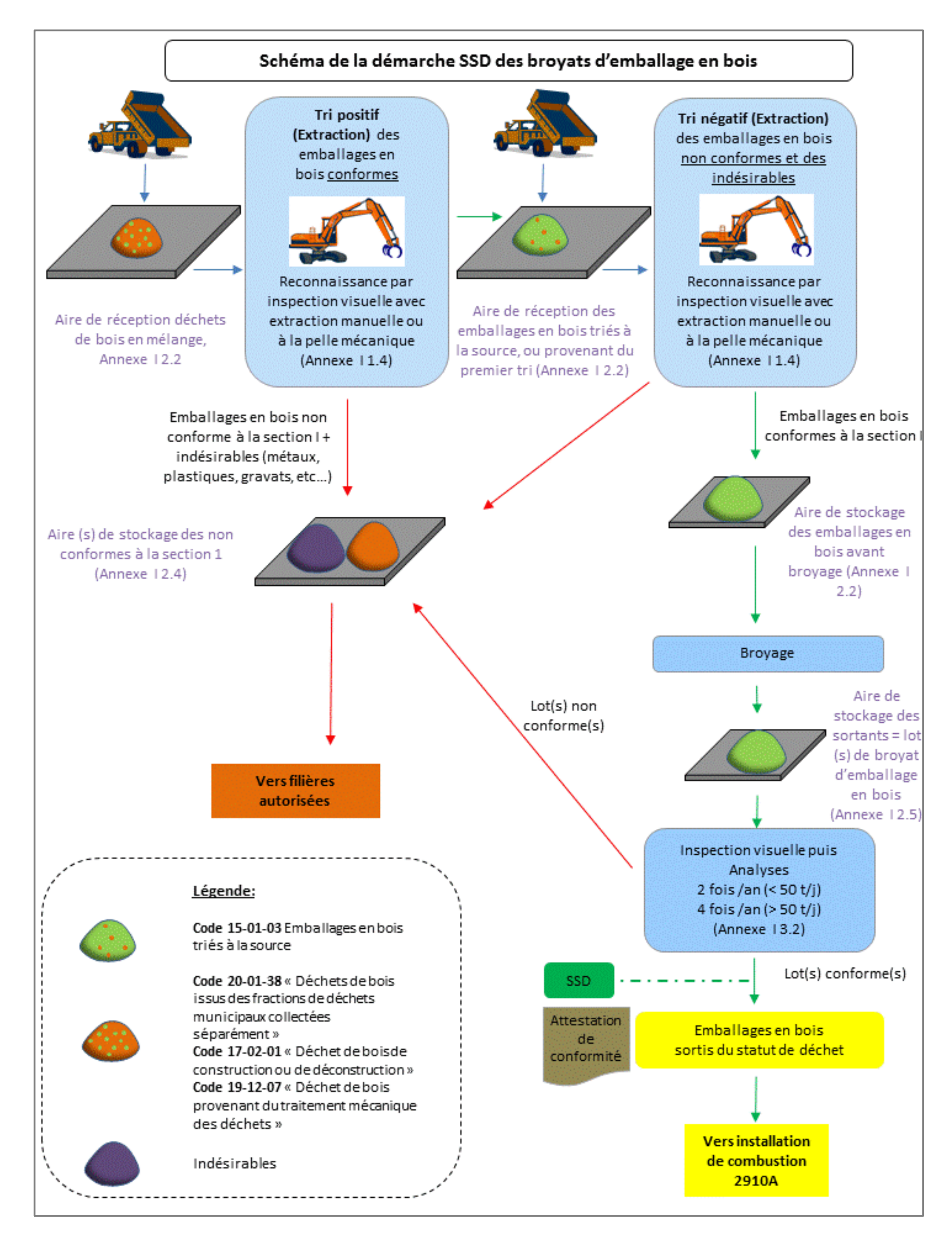
Pour aider les entreprises qui collectent, trient et broient les emballages en fin de vie à se conformer aux dispositions du nouvel arrêté, une nouvelle initiative du consortium, grâce à une proposition du pôle emballage bois de la FNB, ECOBOIS, association créée à l'initiative du SYPAL, a proposé d'élargir ses actions et de modifier ses statuts pour accueillir l'ensemble des membres du consortium.

Ainsi, depuis octobre 2014, l'association ECOBOIS est devenue l'interlocuteur privilégié des entreprises membres de FNB, FEDERC, SER, CIBE, qui désirent obtenir leur agrément sortie de statut de déchet, avec l'appui de l'ADEME.



A retenir

- Les bois d'emballage en fin de vie continuent d'être valorisés au meilleur prix.
- ECOBOIS est l'interlocuteur technique des entreprises concernées par la sortie du statut de déchet.





Etude CITEPA – Emissions atmosphériques

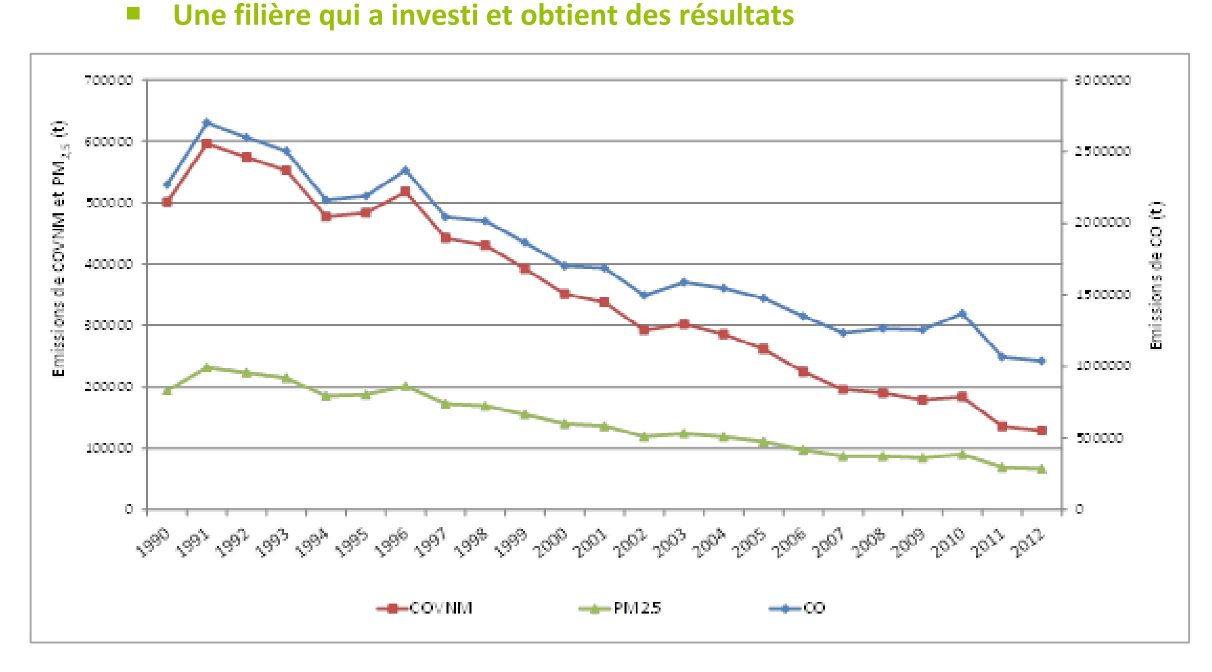
Contexte

La FNB a souhaité disposer d'un document permettant aux acteurs de la filière bois et, notamment, biomasse énergie, d'avoir accès à :

- Une information scientifique, technique et réglementaire à jour sur les émissions dans l'atmosphère issues de la combustion du bois sous ses différentes formes, tant à l'échelle du foyer, de l'appareil de chauffage ou de la chaufferie, qu'à celle de la localité, de la région ou du pays
- Des éléments d'anticipation
- Une connaissance des bonnes pratiques dans une sélection de pays.

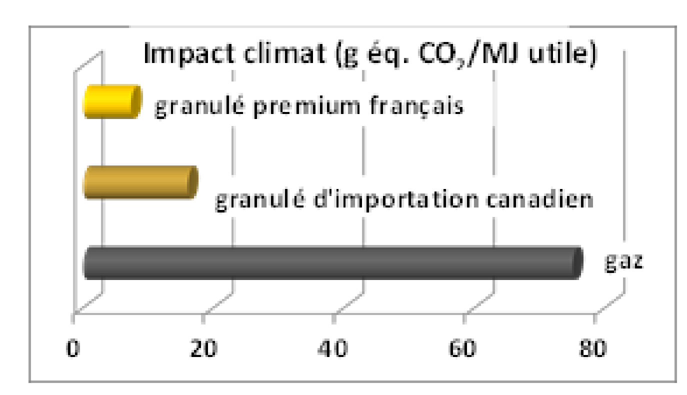
Initié en 2013, le groupe de travail constitué pour suivre l'étude confiée au CITEPA sur les émissions atmosphériques, s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer une argumentation de filière solide.
Plusieurs enseignements ont été tirés de cette étude.

Une filière qui a investi et obtient des résultats



Evolution des émissions (source CITEPA)

Un bilan des émissions de gaz à effets de serre favorable au bois français



Emissions de gaz à effet de serre liées à la combustion de granulé de bois chez un particulier

(Source : étude FCBA pour le SNPGB et FBF - 2013)

Résultat

- Un bilan sur les émissions atmosphériques réalisé par un organisme indépendant
- Un bon bilan grâce à une innovation dynamique
- Des marges de progrès liées aux politiques publiques

Actions réalisées avec le soutien de FBF



Contexte politique et stratégique





Le lobbying et prises de position

Contexte

Dans la continuité des volontés affichées en 2013 notamment dans le cadre de la reconnaissance de la filière bois comme une filière industrielle d'avenir, les réflexions se sont structurées en 2014 notamment avec les travaux du CSF dont l'optique est de bâtir un plan d'actions stratégique spour la filière.

Filière Forêt Bois promue Filière d'avenir

Grâce à l'appui du Président de la République, des ministres en charge des forêts et de l'industrie, le lobbying mené par les fédérations professionnelles dans le cadre de FBF et de FBIE a été payant.

La Filière forêt-bois est reconnue comme l'une des 34 filières de la nouvelle France industrielle. Un moyen d'accéder par exemple aux programmes des investissements d'avenir ou de de renforcer le fonds bois géré par BPI France.

Contrat de Filière et Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois

L'année 2014 a été marquée par :

- La réactivation du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois
- Le lancement du Comité Stratégique Filière

Sous l'impulsion du Ministre en charge des Forêts, Stéphane Le Foll, et celui en charge de l'Industrie, Arnaud Montebourg, le Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois s'est réuni à deux reprises en 2014. Y participent toutes les parties prenantes (très nombreuses) de la Filière Forêt-Bois.

La loi de modernisation de l'Agriculture, le suivi du contrat de filière, le fonds stratégique ont été au centre des discussions.

En 2015, 5 groupes de travail devraient voir le jour :

1) Gestion durable
2) Forêt et territoire
3) Economie
4) Recherche/Développement
5) Europe et international

Ces travaux déboucheront sur la rédaction d'un programme national de la forêt et du bois, et fera l'objet d'un décret.

Sous l'impulsion des fédérations membres de FBF et de FBIE, la filière bois a intégré le Conseil national de l'Industrie et initié la rédaction d'un contrat stratégique de filière.

De nombreux industriels et exploitants membres de la FNB ont participé à l'élaboration de ce plan. Les 2 principaux groupes de travail (approvisionnement, transition énergétique) ont été présidés par la FNB. Ce travail fastidieux a débouché sur la production d'un projet de contrat de filière aujourd'hui en cours d'arbitrage par le gouvernement.

Sur ce dernier point, la FNB a indiqué de longue date sa vision des points stratégiques qui nécessitent des réponses concrètes et précises des pouvoirs publics :

- Priorité à la valeur ajoutée sur le territoire national, à partir de la ressource forestière nationale
- Mobilisation et renouvellement par plantation de la ressource forestière en adéquation avec la demande du marché par abondement du fonds stratégique à hauteur de 150 millions d'euros

Dès que le gouvernement aura indiqué la nature de sa contribution au contrat de filière sur ces deux points, la FNB prendra position sur son engagement dans cette démarche.

Accord FNB – SNCF – RFF INFRA

La FNB a conclu en 2014, après 3 années de négociation un accord de partenariat avec SNCF et RFF Infra.

Cet accord vise à permettre une meilleure collaboration avec les opérateurs ferroviaires, garantissant à la Filière bois un volume minimum de commandes annuelles de traverses bois et une plus grande utilisation de la ressource, dans toute sa diversité, au sein des infrastructures. La collaboration a pour but de mettre un coup d'arrêt à la baisse consécutive des achats de traverses enregistrée depuis plusieurs décennies : 900.000m3 de sciage en 1953 contre un peu plus de 130.000m3 en 2013.

Le protocole garantit un volume de commandes annuelles compris entre 250 et 300.000 traverses bois, voire au-delà, sur les prochaines années. L'objectif est même d'atteindre un volume de commandes de 340.000 traverses.

Enfin, l'utilisation du bois dans toute sa diversité sera davantage privilégiée comme, à titre d'exemples, la rénovation des gares, leur mode de chauffage ou encore leur parement.

Ce protocole a vocation à être décliné par région. La région Aquitaine s'est portée volontaire et a permis une première déclinaison en septembre.



Suivi politique

La FNB suit et participe activement aux travaux nationaux sur l'établissement des textes de référence et des textes de loi qui impactent les entreprises de la filière bois. En amont de la mise en place de ces textes, elle assure par ailleurs une présence permanente auprès des représentants politiques des différentes familles politiques dans le point de vue du secteur de l'exploitation forestière, de la scierie ou de l'industrie du bois et du bois énergie. Parmi les actions courantes :

- Participation au club Bois et forêt
- Auditions parlementaires
- Suivi de textes de loi importants pour la filière bois (loi de modernisation agricole, écotaxe, loi de transition énergétique, loi de finances,…)
- Dépôts d'amendements
- Suivi de l'élaboration de dispositifs d'appui aux entreprises (Fonds bois, BCIAT, Appel à manifestation d'intérêt ADEME…)

Représentation des intérêts de la profession

- Les instances filière bois nationales : FCBA - CEEB APECF - APEP – CIBE– CNDB ONF- PEFC-FRENCHTIMBER- FBF – FBIE- FRANCE DOUGLAS
- Les instances filière bois internationales : CEIBOIS OES
- Les instances sociales et patronales : MEDEF - MSA - MUTUALITE FRANCAISE –CODINF - - AGRICA- OPCA3+ - CNAM – HUMANIS-

Participation active à FBF et FBIE





La FNB participe à la stratégie et aux actions de FBF et de FBIE.

Elle œuvre dès que cela est possible à la mise en commun de toutes les compétences disponibles pour une plus grande efficacité et visibilité de la filière forêt bois :

- gestion concertée FBF/FBIE du fonds forestier carbone
- campagnes de communication
- actions de recherche-développement
- etc.

Force de proposition, la FNB n'hésite pas à solliciter FBF et FBIE pour qu'ils se mobilisent sur des sujets d'actualité et contribue aux suivi des actions de lobbying interprofessionnelles.

Relais média des prises de positions de la FNB

La FNB a renforcé en 2014 sa présence dans les médias grâce :

- Au lancement de « la signature Préférez le bois français »
- Point Presse à l'Assemblée Nationale pour la signature du protocole d'accord entre la FNB, RFF, SNCF INFRA, et en Aquitaine avec le Conseil régional
- Dix communiqués de Presse, une lettre ouverte, une pétition en ligne
- De nombreuses interviews téléphoniques

A retenir

- Plus de 500 retombées dans les médias
- Une audience cumulée estimée à 25 millions de lecteurs
- Une fréquence de 9 à 10 articles par semaine
- De nombreuses retombées nationales (Le Figaro, AFP, TF1, France 2, France 3,…)

FOCUS
Le bois dans la commande publique

Les marchés publics sont des leviers de croissance pour le bois français. Dans un marché difficile et compliqué dans le domaine de la construction, le bois français peut et doit mieux se positionner dans la commande publique.

Le partenariat initié par la FNB avec RFF et SNCF est une première pour le bois. D'autres partenariats sont possibles, avec d'autres entreprises publiques nationales.

La FNB souhaite accélérer le développement de ces partenariats.

Dans le cadre du Club Bois et Forêt, un dîner débat s'est déroulé le 23 septembre 2014 sur la place du bois dans les marchés publics, en présence de Jean-Lou Blachier, médiateur des marchés publics.

Un groupe de travail piloté par le médiateur a été lancé suite à cette rencontre.

La première réunion s'est tenue le 22 octobre et a permis de définir 3 thématiques de travail :

- Comment favoriser l'industrie du bois auprès des entreprises publiques (RFF-SNCF-EDF-La Poste-ADP,…)
- Simplification des procédures et critères régissant la commande publique,…
- Définir un ensemble de critères de performance à l'utilisation du bois dans la commande publique (énergétique, coût global,…) pour aider le maître d'ouvrage dans la formulation de son besoin et l'orienter vers le « mieux disant ».



Sécurisation des approvisionnements des sciages et compétitivité

Contexte

L'année 2014 a été très nettement marquée par la question de la sécurisation des approvisionnements des scieries. En effet, entre aléas climatiques, exportation des grumes et baisse des volumes mis en marchés, les professionnels se sont mobilisés pour assurer la sécurisation de leurs approvisionnements..

Calendrier des actions menées par la FNB

AG déc. 2013

La FNB alerte publiquement et solennellement le Ministre de l'Agriculture, gouvernement, Elysée et Filière sur les graves difficultés d'approvisionnement des scieurs

Janvier

La FNB obtient la reconduction jusqu'ne 2016 du dispositif fiscal des amortissements accélérés.

Février

La FNB obtient la sauvegarde des délais de paiement des bois sur pied et en bloc.

Bureau FNB consacré à Export grumes.

FNB obtient un report des délais d'exploitation et de vidange.

Réunion de crise sous l'autorité des ministres de l'Agriculture et Industrie en présence de l'ensemble des parties prenantes (propriétaires, coopératives, forêt publique, scieurs, transformateurs, ministères). *(19/02)*

Le ministre de l'Agriculture confirme par écrit à la FNB accord pour mettre une tarification spécifique majorée pour les grumes. *(26/02)*

mars

Contractualisation chêne. En présence de représentants de l'ensemble des régions (MM. CHAVOT, DACLIN, DELORD, DESCHAUMES, DUCERF, GORREE, JOSLET, JUILLOT, MAECHLER, MONNIOT, RAISON, ROBERT, RUTTEN, SCHNEPF, TARTERET, DENORMANDIE), adoption d'une position FNB à l'unanimité. *(5/03)*

Rencontre FNB-FNCOFOR et ONF pour faire le point sur le protocole national et évoquer solutions à la crise des approvisionnements. *(5/03)*

Philippe SIAT nommé par MM. LE FOLL et MONTEBOURG Président du Groupe Approvisionnement du Conseil Stratégique de filière.

Le Président de la FNB reçu à l'Elysée. *(6/03)*

3e réunion du collectif européen des scieurs mobilisés contre export grumes initié par FNB. Participants : *MM. SCHNEPF, RUTTEN, RAISON, J. LEFEBVRE, DOUZAIN*

Adoption d'une stratégie et position commune européenne. *(11/03)*

avril

9/04 Nouvelle réunion ONF-FNB sur approvisionnement chêne. 20 scieurs de toute la France participent à l'élaboration de la position FNB. Transmission de la position de la profession à l'ONF.

Demande officielle au ministre de l'Agriculture de la mise en place d'appels d'offres restreints de sécurisation des scieries.

Réunion DGAL mise en place redevances phytosanitaires grumes. *(28/04)*

Réunion interministérielle filière bois à l'Elysée. *(30/04)*

mai

Assemblée Générale Organisation européenne des scieries. Le Vice-président S. RAISON fait adopter à l'unanimité position et plan d'action contre export grumes. *(2/05)*

Juin

Nouvelle rencontre FNB-ONF sur approvisionnement chêne des scieries à l'occasion du Carrefour du Bois.

Juillet

Rencontre d'une délégation d'industriels *(MM. SIAT, SEVE, SCHNEPF, DUCERF, JUILLOT, DENORMANDIE)* avec M. LE FOLL sur le dossier de l'exportation des grumes. *(1/07)*

Rencontre le même jour, avec le Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG.

Déclaration du Président de la FNB au Conseil d'administration de l'ONF lançant un cri d'alerte au nom des scieries françaises. *(3/07)*

Publication de la position FNB sur la sécurisation de ses approvisionnements en grumes – Dépêche AFP – Flash éco – Le Figaro *(11/07)*

Réunion crise, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture. *(23/07)*

Refus du ministre au lancement d'appels d'offres restreints.

La FNB annonce le conditionnement de sa signature du contrat de filière à une solution pour sortir de la crise des approvisionnements.

Août

Rencontre ONF-FNB

Le Directeur de l'ONF s'engage dans la négociation en Lorraine, Franche Comté, Bourgogne, Champagne-Ardenne

Septembre

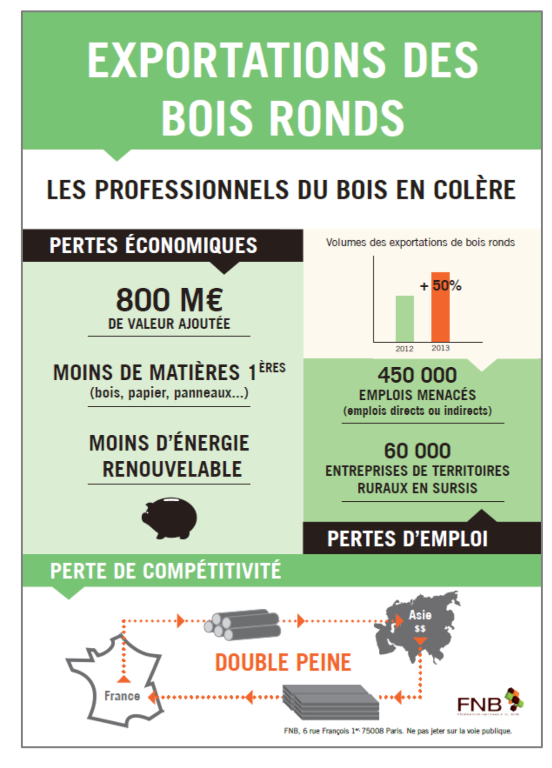
Le Président de la FNB, appuyé par Ph. SIAT et JC. SEVE, réaffirme au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois conditionne la signature de la FNB à l'adoption de mesures de crise pour sauvegarder l'approvisionnement des scieries.



	Signature de l'arrêté par M. LE FOLL instituant une redevance majorée pour les grumes. Le gouvernement français ouvre le 12 septembre une négociation communautaire sur export grumes au Conseil de l'Europe.
	Le Comité Directeur de la FNB, du 10 septembre 2014, décide d'organiser une manifestation devant l'Assemblée Nationale le 7 octobre 2014.
	Réunion en concertation France Forêts – FNB sur les approvisionnements des scieries *(30/09)*
octobre	800 scieurs devant l'Assemblée Nationale *(7/10)*
novembre	Prise de position FNB contractualisation et sécurisation approvisionnement chêne *(12/11)*
Décembre	Première rencontre UCFF-FNB : Contractualisation









Les dossiers européens

Contexte

La FNB est présente directement ou indirectement dans plusieurs structures européennes, en particulier :

- CEI-BOIS (Confédération Européenne de l'Industrie du Bois)
- OES (Organisation Européenne des Scieries)
- WEI (Institut européen pour la préservation du bois)
- FEFPEB (Fédération Européenne Palette bois et Fabricants Emballages bois)

Dans un marché mondialisé, le suivi des marchés à une échelle internationale est aujourd'hui une nécessité.

En l'absence de politique européenne du bois, un suivi partagé des sujets de préoccupation du secteur, avec les grands pays forestiers européens, est important.

Parmi les grands dossiers de l'année 2014, on peut citer :

- Réalisation d'une étude par OES (confiée au FCBA) sur la place de la scierie en Europe
- Action en vue d'harmoniser en Europe les pratiques de certification phytosanitaire des grumes
- Wood growing cities : boîte à outils de projets bois en Europe
- Stratégie européenne en faveur de la forêt et du bois
- …

Résultat

- Une présence française renforcée
- Meilleure défense des positions des industriels français
- Renforcement de la position des scieries en Europe

FOCUS

FEFPEB : LA PALETTE EN EUROPE

Contexte

Actuellement, c'est au niveau de l'Union Européenne que sont prises la plupart des mesures réglementaires concernant le secteur d'activité de la palette et de l'emballage bois. La fédération européenne FEFPEB est l'interlocuteur reconnu de la Commission Européenne pour traiter des questions relatives à ce secteur d'activités. La FNB/SYPAL est très active au sein de cette fédération européenne où elle occupe l'un des six sièges au sein de l'organe de décision le "Comité Politique et Technique".

Les résultats

En 2014, le principal sujet de discussion au niveau européen demeure la réglementation phytosanitaire. D'une part, l'Europe a pris note de la nouvelle possibilité offerte par la norme internationale de traiter thermiquement le bois par un procédé de chauffage diélectrique (technologie dérivée de celle des micro-ondes). D'autre part, face aux menaces diverses d'infestation par des "organismes de quarantaine", la question d'une extension de la norme NIMP15 aux échanges intra-communautaires reste d'actualité. L'Espagne a dû mettre en place des zones de quarantaine d'où les grumes et sciages ne peuvent sortir qu'après traitement. Tous les autres pays européens ont créé un plan d'urgence leur permettant de réagir sans préavis en cas de découverte d'un foyer d'infection.

Quant à l'obligation de traiter thermiquement la totalité de la production de palettes et d'emballages, la Commission Européenne a pris note de la nécessité d'un préavis de plusieurs années avant de la mettre en application.

C'est dans ce contexte que se place le projet de recherche français dont le but est de trouver un moyen de preuve de l'exécution du traitement HT 56/30.

Les autres travaux menés par la FEFPEB sont :

- une analyse de cycle de vie comparative de la palette plastique et de la palette bois, dont la palette bois sort largement en tête pour ses qualités environnementales;
- une étude concernant le séchage des palettes et les questions relatives aux reprises d'humidité
- une campagne de communication internationale via un site internet "emballage par nature"
- la publication de statistiques.

Les travaux actuels se focalisent essentiellement sur le suivi de la réglementation phytosanitaire.

Les autres tâches (statistiques, suivi de la réglementation générale, communication) sont menées en parallèle.

Campagne de communication « Packaging from Nature »

En 2014, outre l'action ciblée de riposte à l'attaque menée par le plastique contre le bois, le site web multilingue «Packaging from Nature» présente un taux de consultation tout à fait satisfaisant selon le président du groupe de travail FEFPEB « Communications », Michael Modugno.

A suivre

Le congrès de la fédération qui s'est tenu en octobre à Bruxelles a permis de développer les points cités ci-dessus. En 2015 le congrès FEFPEB aura lieu en Irlande, à Cork. C'est l'occasion annuelle unique de réunir les professionnels de la palette et de l'emballage bois de tous les pays européens.



Etude sur la place des scieries en Europe

Contexte

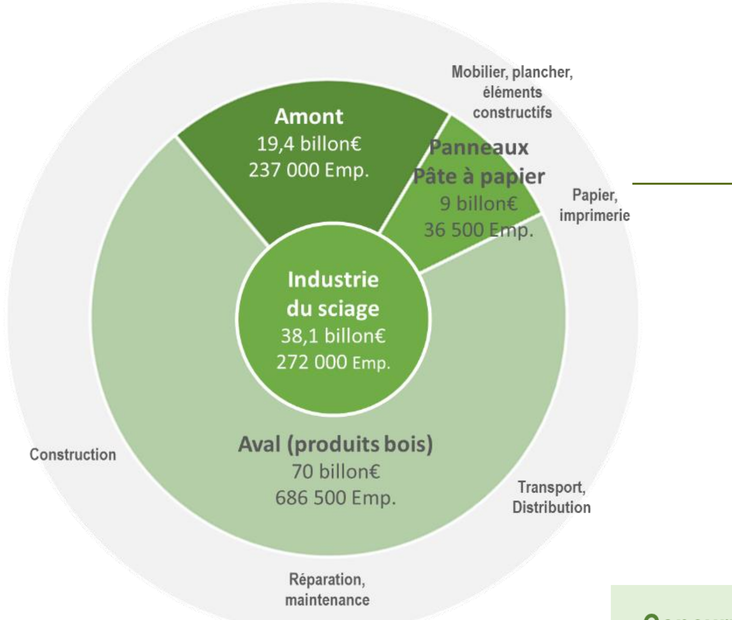
L'OES a réalisé une étude visant à quantifier la place de la scierie en Europe. Cette étude vise à estimer non seulement le poids économique des scieries européennes mais aussi les activités qui en sont dépendantes ou liées.



Estimé à environ 40 millions d'euros, le chiffre d'affaires des scieries européennes représente une force économique considérable.

La scierie génère par ailleurs 100 milliards de chiffre d'affaires et près d'un million d'emplois sont liés en Europe à cette activité.

Plus globalement, la Filière Forêt-Bois européenne représente 7% du PIB européen.



Chiffre d'affaires et emplois directs et indirects liés à l'industrie du sciage (Source Eurostat/FCBA)

Concurrent International

- Un des **principaux producteurs** de sciages dans le monde
- Exportations nettes de sciages et présence croissante dans les marchés des pays émergents (Chine)
- **Marché européen presque autosuffisant** (faible importation)

Economique

- **25 %** de l'ensemble de l'industrie du bois.
- 38 billion€ de chiffre d'affaires direct et **100 milliards€** induit**.**
- **1 € de sciages = 2,1 € de produits du bois**

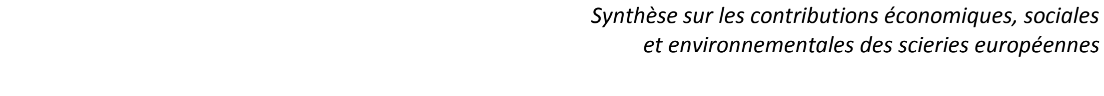
Industrie européenne du sciage

Social

- 272 000 emplois directs et **960 000 emplois** induits pour l'ensemble du secteur forêt-bois
- **100 m3 de sciages = 1,2 ETP** (22 % directement , 78 % induit)
- Contribue à **développement des territoires ruraux** du fait de la bonne répartition des scieries

Environnement

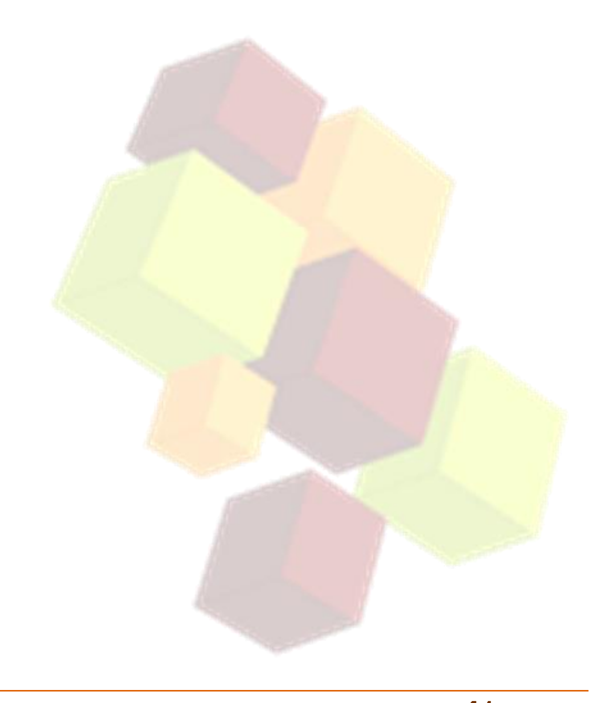
- Contribue aux objectifs d'énergie renouvelable .
- Participe à **l'atténuation du changement climatique** (gestion forestière et stockage du carbone dans les produits du bois)
- Participe à l'élaboration de **l'économie verte**



Synthèse sur les contributions économiques, sociales et environnementales des scieries européennes



Actions sociales





Négociations Sociales Nationales - Régime URSSAF

Contexte

La FNB a poursuivi des négociations nationales sur les thèmes qui ont été multipliés en 2014 compte tenu des évolutions législatives sur des dossiers en matière d'emploi et de formation.

- Mme JOSSO, Mme VALLET, M. ROUVRAIS, Mme BRANCHU, M. SALVAGNAC, M. CAUCHOIS et Mme GALLOWAY ont participé à la définition de tous les axes stratégiques relatifs à la définition des mandats de négociation pour les organisations professionnelles rattachées à la FNB dans le cadre des secteurs du Travail Mécanique du Bois.
- Ces discussions ont permis la signature d'accords en 2014 et confirmé l'engagement de négociations sur les thèmes de la couverture prévoyance/frais de santé et formation professionnelle compte tenu des évolutions législatives.

Politique salariale 2014

Des accords du 25 février 2014 ont revalorisé les salaires minima conventionnels des secteurs du Travail Mécanique du Bois à compter du 1er avril 2014 de même que la valeur du point qui sert au calcul de la prime d'ancienneté qui a été portée à 6,05€ également au 1er avril 2014.

Accord sur la réécriture des champs d'application des conventions et accords collectifs du Travail Mécanique du Bois et évolution institutionnelle

Un accord avait été signé le 24 octobre 2013, dont l'objet est d'assurer la transcription en code NAF des activités des entreprises qui relèvent des secteurs du Travail Mécanique du Bois.

L'accord négocié doit permettre une plus grande visibilité quant à leur rattachement à cette convention collective nationale.

Cet accord est toujours en cours d'extension compte tenu des problèmes de frontière d'activité pour certaines entreprises dont le code relève de plusieurs conventions collectives.

L'année 2014 dans le cadre conventionnel a vu deux évolutions majeures :

- La fusion du SYPAL au sein de la FNB avec la reprise pour cette dernière de la représentativité du secteur de la palette, la FNB l'engageant désormais sous sa signature ;
- L'adhésion de la FNB à la convention collective du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés à la suite de la démarche d'adhésion d'entreprises du secteur du négoce du bois au sein de notre organisation professionnelle.

A suivre en 2015

L'année 2015 s'annonce comme une année de transition importante en matière sociale et institutionnelle.

- Définition d'une stratégie au titre des conditions de reconnaissance de la représentativité de la FNB en sa qualité d'organisation professionnelle ;
- Négociation de la politique salariale 2015 (1ère réunion prévue le 17 décembre 2014) ;
- Ouverture des négociations d'un accord sur la formation professionnelle et sur les collectes à réaliser par le ou les OPCA de branche au 28 février 2016 ;
- Conclusion des négociations d'un accord sur la généralisation de la couverture « Frais de santé » et extension aux garanties de prévoyance ;
- Mise en œuvre du dispositif « Fiches pénibilité » pour les 4 facteurs retenus au 1er janvier 2015, à défaut de modification du décret (Travail de nuit, travail répétitif, travail en équipes successives, travail en milieu hyperbare).



Négociations Sociales Nationales - Régime MSA

Contexte

Les négociations ont été conduites en 2014 sur les principaux thèmes habituels (revalorisation des salaires, adaptation des accords de prévoyance, politique de formation, etc …).

Le suivi des négociations a été assuré par des professionnels, et plus particulièrement Madame VALLET, Messieurs PAQUIGNON et TISSANDIER qui ont défendu les intérêts des entreprises dans les débats entre partenaires sociaux.

L'année 2014 a vu également la poursuite des négociations avec la FNSEA et les autres branches des secteurs de la production agricole, avec un éclairage particulier lié au contexte de la future réforme de la représentativité des organisations professionnelles.

Accord salaires Scieries Agricoles

Un accord de salaire a été conclu pour les scieries agricoles qui ne relèvent pas de conventions collectives départementales ou régionales spécifiques.

Les salaires minima conventionnels et la valeur du point qui sert au calcul de la prime d'ancienneté ont été revalorisés à compter du 1er avril 2014.

Protocole d'accord sur le partenariat social entre les fédérations professionnelles agricoles

La loi sur la réforme de la représentativité patronale va entrainer un certain nombre d'évolutions quant aux rôles et aux modalités d'interventions de nos organisations professionnelles dans les relations entretenues avec les Pouvoirs Publics.

Un partenariat formalisé entre les grandes branches professionnelles des secteurs de la production agricole a été créé pour pouvoir peser dans les débats relatifs aux grands sujets sociaux.

Un protocole a donc été signé pour pouvoir développer des synergies sur les questions sociales partagées par chacune des branches signataires.

Les objectifs de ce protocole sont les suivants :

- Favoriser un dialogue social dans les secteurs d'activité de la production agricole ;
- Définir si possible les conditions de négociations communes ;
- Promouvoir des positions partagées sur les sujets sociaux, pour les défendre auprès des Pouvoirs Publics et des tiers ;
- Respecter l'autonomie et l'indépendance de chaque fédération dans la gestion de sa politique sociale.

Ces différents axes de partenariat doivent permettre les interventions communes auprès des interlocuteurs publics pour assurer une meilleure prise en compte des intérêts de nos entreprises adhérentes dans les grandes réformes à venir.

Avenant du 15 avril 2014 à l'accord national du 29 octobre 2009 sur l'égalité professionnelle et salariale en Agriculture

L'avenant N°1 réalise un premier bilan d'application sur les conditions de mise en œuvre de l'accord égalité Hommes / Femmes pour les entreprises relevant de la MSA.

A la suite des études conduites, les futurs objectifs concerneront les actions et les moyens destinés à :

- L'amélioration de l'accès aux métiers agricoles ;
- Le développement des dispositifs de formation, notamment pour les salariés ayant des charges familiales ;
- Les moyens à préconiser pour permettre une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Cet avenant est conclu pour une nouvelle période pluriannuelle.

A suivre en 2015

- Renégociation des salaires minima conventionnels pour les scieries agricoles et les exploitations forestières ;
- Négociation d'un accord national sur le pacte de responsabilité ;
- Réexamen des accords de prévoyance au niveau national et régional dans le cadre du bilan quinquennal ;
- Renégociation des accords sur la formation et gestion du compte personnel formation.



Négociations Sociales Régionales - Régime MSA

Contexte

La FNB continue à participer à de nombreuses commissions mixtes, aussi bien dans le cadre de la négociation annuelle des salaires minima, que dans le cadre des renégociations des accords de prévoyance locaux créés dans les conventions collectives régionales.

Des négociations particulières ont été conduites en Lorraine et Franche Comté dans le cadre de la volonté de créer des conventions collectives régionales en exploitations forestières qui se substituent aux conventions collectives départementales devenues obsolètes.

L'année 2014 a permis par ailleurs de régulariser la signature des conventions de gestion des accords de prévoyance signés avec les différents organismes gestionnaires.

Les accords de salaires

Des accords de revalorisation des salaires minima conventionnels ont été conclus en Auvergne, Centre, Franche Comté, Pays de la Loire, Haute Normandie, Basse Normandie, Rhône Alpes, Limousin, Lorraine et Alsace, Poitou Charente.

Accord national santé et application régionale

Le bilan de l'accord national sur les garanties frais de santé a été réalisé en 2014 avec la Mutualité Française, organisme national assureur du dispositif créé.

La Mutualité Française a confirmé le maintien de sa tarification jusqu'en 2016, en intégrant la réduction de la condition d'ancienneté de 1 an à 6 mois, et en incluant le coût de la portabilité des garanties, généralisée par la réglementation.

Des études ont été demandées pour adapter les contrats d'entreprise au futur dispositif réglementaire pour qu'ils soient conformes :

- Au contenu du panier de soins minimal qui va être généralisé à tous les salariés ;
- A la notion de contrat responsable pour que les entreprises puissent continuer à bénéficier des exonérations de charges fiscales et sociales

La déclinaison régionale des contrats signés par les entreprises devra permettre la mise en conformité nécessaire.

Accord national prévoyance

Le bilan de cet accord devra permettre l'intégration de la condition d'ancienneté de 6 mois, et inclure la gestion de la portabilité des garanties généralisée par la réglementation.

Des négociations régionales ont déjà intégré ce point, notamment en Pays de la Loire, Rhône Alpes et Basse Normandie.

La réunion nationale a de son côté été prévue le 27 novembre 2014.

A suivre en 2015

- Salaires

  L'augmentation du SMIC au 1er janvier va entrainer la tenue de commissions mixtes pour revaloriser les salaires minima : 9 sont déjà prévues entre janvier et mars 2015.

- Prévoyance

  Le bilan quinquennal va entrainer la mise en œuvre de nouveaux appels d'offres.

  Des négociations sont déjà prévues au 1er trimestre 2015 en Rhône Alpes, Basse Normandie, Midi Pyrénées, Poitou Charente.

- Formation Professionnelle

  A la suite de la dénonciation des accords de septembre 2010, de nouvelle négociations seront conduites pour redéfinir le choix de l'organisme collecteur et la mise en œuvre des nouveaux outils prévus par la loi dont le compte personnel formation à la suite de la suppression du droit individuel à la formation.

  Devront être intégrées les listes des formations éligibles en lien avec le rôle des régions.



Politique Hygiène et Sécurité

Contexte

La Fédération Nationale du Bois a poursuivi en 2014 son action d'intervention auprès de ses interlocuteurs (Ministère du Travail, Ministère de l'Agriculture, Caisse Centrale de MSA, CNAM) sur les questions relatives à la santé et sécurité dans les entreprises.

Les principales actions conduites concernent :

- Les demandes de renouvellement des conventions nationales d'objectifs qui permettent à nos entreprises d'obtenir des aides financières lors d'actions qui permettent d'améliorer la prévention et diminuer l'exposition aux risques ;
- Les possibilités de modification de la réglementation concernant la pénibilité au travail, à la lumière de la publication du décret relatif aux seuils d'expositions;
- Le suivi du dossier des poussières de bois, afin de pouvoir définitivement conclure les conventions avec les organismes habilités pour assurer la mise en œuvre des opérations de mesurage ;
- La poursuite de l'examen des modifications à apporter au décret « Chantier forestier » et l'obtention de la prolongation du mandat jusqu'en décembre 2015, ce qui a été obtenu par la FNB.

Renouvellement des conventions d'objectifs

Régime Agricole MSA

La FNB a négocié pendant l'année avec la Caisse Centrale de MSA le principe de la signature pour 4 ans de deux nouvelles conventions pour les secteurs exploitations de bois et sylviculture.

Les objectifs qui ont été retenus reprennent les grands risques liés à ces secteurs d'activité pour que les entreprises puissent bénéficier des aides des Caisses locales de MSA, lorsqu'elles signent des contrats de prévention.

Les deux textes ont été validés par le CTN d'automne, et font l'objet actuellement d'un tour de signature.

Régime Général URSSAF

La convention nationale d'objectif signée avec la CNAM pour le Travail Mécanique du Bois est arrivée à expiration.

La CNAM attend d'avoir procédé au bilan de l'application de ce texte avant d'envisager la signature d'un nouveau.

Il est probable que cette procédure ne permettra pas d'aboutir pour l'année 2015.

Poussières de Bois

L'année 2014 a été essentiellement consacrée à la poursuite des réflexions sur l'identification des solutions possibles pour aider les entreprises à intégrer la réglementation.

Compte tenu des difficultés rencontrées, il a été procédé temporairement à la suspension de la signature des conventions avec les organismes retenus dans l'attente d'une validation des projets pour intégrer les demandes du Ministère du Travail sur l'homogénéité des résultats fournis.

Il faut espérer une signature définitive début 2015.

Pénibilité au travail

Compte tenu de la publication du décret sur la pénibilité, des actions sont conduites afin d'aider les entreprises sur le sujet des fiches pénibilité.

A cet égard, il est prévu :

- Une réflexion sur la mise à disposition d'outils méthodologiques, sur les grandes catégories de risques prévues dans le décret pénibilité ;
- L'identification de bonnes pratiques sur les actions mises en œuvre qui peuvent être transférables dans les entreprises.

A suivre en 2015

- Signatures définitives avec les organismes accrédités des conventions pour l'organisation des campagnes de mesurages;
- La négociation d'une convention d'objectif avec la CNAM pour le Travail Mécanique du Bois
- La négociation des conditions de réalisations des formations Santé Sécurité au Travail en application du décret « Chantier forestier ».



Les Actions de la Politique Sociale 2014 de la FNB

Des actions concrètes au bénéfice des entreprises

L'année 2014 a été une année riche d'évolution dans le domaine social, non seulement dans le cadre des négociations nationales et locales mais également dans l'accompagnement des évolutions législatives dans les domaines de la formation professionnelle, de la protection sociale complémentaire, ainsi que dans les dispositifs santé/sécurité au travail.

Politique sociale du secteur

Au national

1er janvier – **Baisse des taux Accident du Travail de moins 1,15% pour le secteur des exploitations forestières** à la suite des débats de la Commission des Accidents du Travail du Ministère de l'Agriculture, ce qui constitue une baisse record.

28 février – Réunion du groupe de travail GT3 du **Conseil Supérieur de Filière** et définition des axes de progrès en matière sociale.

30 avril – Réunion du groupe de travail GT3 du **Conseil Supérieur de Filière** et définition des conditions de réforme de la cartographie des centres de formation.

19 mai – Réunion Ministère du Travail/Branche professionnelle sur les **poussières de bois**, sur les conditions de mise en œuvre de la convention signée et la définition d'une politique de communication sur le sujet.

13 juin – Réunion du groupe de travail GT3 du **Conseil Supérieur de Filière** et définition des mesures d'accompagnement en faveur de l'emploi proposées pour les entreprises (Frais de déplacement et Aide au logement).

24 juin – Réunion paritaire FNSEA/FNB avec les centrales syndicales, et négociation sur les conditions de mise en œuvre du **pacte de responsabilité**.

30 juillet – Réunion paritaire FNSEA/FNB avec les centrales syndicales, et poursuite des négociations sur **pacte de responsabilité**.

19 septembre –Réunion paritaire FNSEA/FNB avec les centrales syndicales, et négociation sur les thématiques sur le **pacte de responsabilité**.

26 septembre – **Dénonciation des accords relatifs aux collectes de la formation professionnelle auprès de l'OPCA3+** pour les entreprises du régime URSSAF et celles du régime MSA, à la suite de la loi du 4 mars 2014.

9 octobre – Réunion paritaire de la **convention collective du Travail Mécanique du Bois** et accord sur le **contrat de génération** avec les organisations syndicales de salariés.

14 octobre – Rencontre avec M. REBSAMEN Ministre du Travail et M. LE FOLL Ministre de l'Agriculture sur les **engagements en matière d'emploi et formation des branches d'activités agricoles**.

21 octobre – Commission sociale du Travail Mécanique du Bois élargie, et audition de 7 OPCA nationaux dans le cadre de la **réforme de la formation professionnelle**

28 octobre – Réunion MEDEF sur les décrets relatifs à la **représentativité patronale** et au **financement du paritarisme**.

En région

26 février – Réunion d'une commission mixte pour les exploitations forestières et scieries agricoles pour la région **Pays de la Loire** et accord sur des articles modifiant la **convention collective** (Participation aux commissions et Durée des périodes d'essai)

21 mai – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières de la région **Lorraine**, et finalisation du projet de **convention collective** régionale sur l'aspect des clauses techniques.

17 juillet – Commissions Mixtes des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région **Franche-Comté** avec poursuite de l'examen du texte de **convention régionale** et bilan d'application de l'**accord de prévoyance**.

24 juillet – Réunion d'information des adhérents à l'initiative de la **FIBA** et présentation des dossiers sociaux en cours.

23 octobre – Réunion d'information des négociateurs **Midi-Pyrénées** et présentation des dossiers sociaux en cours.

19 novembre - Réunion d'information des adhérents à l'initiative de la Région **Alpes-Méditerranée** et présentation des dossiers sociaux en cours.

Politique salariale

Au national

25 février – Signature d'un accord de salaire **minima** conventionnel applicable au 1er avril 2014 pour les secteurs du Travail Mécanique du Bois et les entreprises relevant du régime général URSSAF

18 mars – Signature d'un accord national sur les salaires **minima conventionnels** dans les scieries agricoles (Accord balai).

En région

9 janvier – Signature d'un accord de revalorisation des salaires **minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Auvergne**, et signature de la **convention de gestion du régime de prévoyance** avec AGRI PREVOYANCE.

17 janvier – Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des exploitations forestières de la région **Seine Maritime** et de l'**Eure** et d'un avenant adaptant le **régime de prévoyance** local.

23 janvier – Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des



scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Champagne Ardenne.**

13 février – Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles de la région **Lorraine**.

7 mars – Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Franche Comté** et négociation d'une **convention collective** régionale pour les exploitations forestières.

13 mars - Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Centre**.

21 mars - Signature d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Poitou Charentes**.

7 novembre – Négociation d'un accord de **revalorisation des salaires** minima conventionnels pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Rhône-Alpes** et négociation d'un **accord sur la prévoyance** avec les partenaires sociaux (Condition d'ancienneté et Portabilité des droits)

Prévoyance

Au national

15 avril – Réunion paritaire FNSEA/FNB sur **l'égalité Hommes/Femmes** en Agriculture et signature d'un accord d'**actualisation** et sur l'accord national prévoyance/santé (lignes directrices d'un projet d'appel d'offre).

15 mai – Réunion paritaire FNSEA/FNB avec le **bilan de gestion** de l'accord de prévoyance national et des éléments financiers présentés par les gestionnaires CRIA, AGRICA et GROUPAMA ANIPS.

27 juin – Assemblée Générale de fusion de la CRIA PREVOYANCE /HUMANIS PREVOYANCE. La FNB obtient un siège au sein du comité de suivi des accords collectifs.

2 octobre – Réunion de la commission paritaire de 1952 sur les **cadres relevant des entreprises agricoles** et accord sur la **fixation des paramètres** du régime de prévoyance et du régime de retraite supplémentaire.

20 octobre – Rencontre Mutualité Française et refonte des **accords nationaux frais de santé** en 2015 pour intégrer le panier de soin minimum obligatoire et la notion de contrat responsable dans les couvertures d'entreprise.

En Région

11 avril – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région **Bretagne**, et sauvegarde des **taux de cotisation** du régime de prévoyance de l'accord avec AGRI PREVOYANCE.

25 avril – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région **Basse-Normandie**, et travail sur un **cahier des charges** pour le régime de prévoyance régional et signature d'un accord avec les partenaires sociaux.

27 mai – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région **Poitou-Charentes**, et signature d'un **accord de rééquilibrage** du régime de prévoyance géré par AGRI PREVOYANCE.

30 septembre – Réunion de la Commission mixte des Exploitations Forestières et des Scieries Agricoles de la région **Pays de la Loire**, et signature d'un accord sur le régime de prévoyance avec les partenaires sociaux (**Condition d'ancienneté et Portabilité des droits**).

14 novembre – Renégociation d'un accord sur la prévoyance avec les partenaires sociaux (**Condition d'ancienneté et Portabilité des droits**) pour la région **Basse-Normandie**.

Hygiène et Sécurité

18 février – Réunion de réflexion avec la CNAM sur les modalités de refonte des **codes de risques** pour les activités concernant les Industries du Bois et l'Importation des Bois.

19 février – Réunion au Ministère de l'Agriculture et modifications apportées au contenu du décret Hygiène et Sécurité sur les chantiers forestiers sur les **périmètres de sécurité.**

14 mars – Réunion à la Caisse Centrale de la MSA pour l'élaboration d'un projet de convention pour la mise en œuvre des **formations santé et sécurité au travail** au titre du décret chantier forestier.

11 juin – Réunion CNAM/Branche professionnelle sur les modalités de réforme de la tarification Accident du Travail, et propositions de fusions des **codes risques**.

26 juin – Réunion FNB/Caisse Centrale de MSA sur la mise en œuvre des nouvelles **conventions d'objectifs de prévention** 2015-2019 pour l'exploitation forestière et la sylviculture.

15 octobre – Réunion Ministère de l'Agriculture et obtention par la FNB de la prolongation d'un an du mandat de **refonte du décret « Chantier forestier »** jusqu'à décembre 2015

6 novembre – Réunion des CTN nationaux à la Caisse Centrale de MSA et validation des **conventions d'objectifs « exploitation forestière » et « sylviculture »**.



La représentation de la FNB au sein des instances paritaires

Le suivi de la politique sociale du secteur entraîne de fait une participation au sein de différentes institutions dont l'objet est d'assurer la mise en œuvre des accords signés par la FNB.

Ainsi, elle participe :

Pour la retraite et la prévoyance

- Au Conseil d'Administration de la CAMARCA ;
- Au Conseil d'Administration d'AGRI Prévoyance ;
- Au Conseil d'Administration de la CPCEA ;
- Au Conseil d'Administration d'ABELIO
- Au Comité de Suivi des Accords Humanis Prévoyance (ex CRIA Prévoyance) ;
- Au Conseil d'Administration de MUTEX.

Pour la Formation Professionnelle

- Au Conseil d'Administration de l'OPCA3+ ;
- Au Conseil d'Administration de l'AG3+ ;
- Au Conseil d'Administration du FAFSEA

Pour le financement du dialogue social

- Au Conseil d'Administration de l'AFNCA
- Au Conseil d'Administration de l'AFNCIB.

Pour la prévention des risques professionnels

- Au Comité Technique de Prévention de la CNAM,
- Au Comité Technique de Prévention de la Caisse Centrale de MSA.

Le contact avec les adhérents et le SVP Social

La première moitié de l'année 2014 a été marquée par les interrogations liées à l'application de la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, et plus particulièrement au volet de la loi relatif à la mise en place obligatoire des régimes de frais de santé et de prévoyance. Ces questions deviennent de nouveau d'actualité pour la fin de l'année.

Pour les entreprises relevant du régime URSSAF et pour lesquelles aucune obligation conventionnelle de branche n'existe pour le moment, les interrogations se portaient d'une part, sur l'opportunité de mettre en place un régime de frais de santé et de prévoyance pour l'ensemble de leur personnel et ce de manière anticipée, d'autre part, sur la notion de catégories objectives pour les entreprises ayant un régime de prévoyance et/ou de frais de santé pour seulement une partie de leur personnel.

Parallèlement, les entreprises du régime agricole suivent avec attention les évolutions des régimes de prévoyance et frais de santé dont elles dépendent occasionnant des appels réguliers sur ce thème et nécessitant un suivi particulier des textes et des publications au Journal Officiel.

Comme les années précédentes, des précisions sont apportées sur les règles des congés payés notamment pour déterminer les droits du salarié en cas d'absence, de passage d'un temps plein à un temps partiel, etc….et sur les conditions de rémunérations des jours fériés et des congés pour événements familiaux, le contingent d'heures supplémentaires et la rémunération de ces dernières.

De plus, les questions relatives aux institutions représentatives du personnel (mise en place, missions et prérogatives) les procédures de licenciement (motif économique, motif personnel, inaptitude), le calcul des différentes indemnités de fin de contrat sont également très souvent posées.

Il faut souligner la tendance selon laquelle il y a une demande de plus en plus croissante sur l'accompagnement de l'entreprise sur la contestation des reconnaissances de maladie professionnelle, accident du travail ou rechute d'accident du travail. La mise en place de la contribution de l'AFNCIB a également pris beaucoup de temps et le nombre d'appels, notamment de non-adhérents, a été très important au moment de la réception des bordereaux de collecte des contributions.



Vie de la FNB





Renouvellement de présidence

FCBA : M. Jean-Claude Sève succède à M. Luc Charmasson

CNPF : M. Antoine D'Amécourt succède à M. Henri Plauche-Gillon

CNIEFFEB (Cie des Experts forestiers et experts bois : M. Philippe Gourmain succède à Roland Susse

Syndicat de Midi-Pyrénées : M. Paul Maurin succède à M. Francis Vieu

Création de l'Union des Scieurs de Feuillus de Lorraine : Président M. Bert Rutten

Nouvelle organisation

Suite aux décisions de l'assemblée générale 2013, la FNB a mis en place 2 nouvelles commissions qui élargissent l'intervention de la fédération.

- **Commission Palette Bois (SYPAL)**



La création de cette commission est concomitante à l'absorption du syndicat de la palette (SYPAL) par la FNB. Cette commission est présidée par M. Jean-Louis Louvel et animée par Jean-Marie Tanguy.

- **Commission 2nde transfo**



Mise en place pour accompagner les professionnels sur les métiers de l'aval, cette commission assurera également un suivi normatif et une veille technologique.

Elle est présidée par M. Jean Piveteau et animée par Mme Marlène Mivielle.

Equipe Interne

Madame **Marlène Mivielle** a rejoint l'équipe de la FNB en juillet. Diplômée de l'Ecole Supérieure du bois, elle a œuvré à l'accompagnement des entreprises de la filière forêt-bois à la CCI de la Lozère pendant 3 ans.

Elle a en charge l'animation de la commission 2nde transformation C2T. Elle assure le suivi des travaux normatifs pour les produits bois.

Pour mi-temps, elle a par ailleurs la charge de l'animation de l'association ARBUST (imprégnateurs).

Après plus de 25 ans passés au service de la FNB et de ses adhérents, Madame **Frédérique Friha** quittera la Fédération à la fin de l'année 2014. Toute l'équipe de la FNB la remercie chaleureusement de son travail et de son sourire tout au long de ces nombreuses années.

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite.

Adieux

Des hommes du bois ont tiré leur révérence en 2014. La FNB leur a tristement dit adieu et elle renouvelle l'hommage rendu à ces personnalités :

M. Michel ENGELVIN – Mende (48)

M. Michel NOTA, Père de Jean-Michel NOTA. Acheteur de la Société Isoroy.

M. Pierre VEYRIERE Ets Veyriere - Arlanc (63)

M. Pierre CUNY fondateur des Chalets Cuny - Gérardmer (88)

M. Bruno DUFFARD Ancien Président du Syndicat des Exploitants forestiers Scieurs de l'Yonne (89)

M. Jean GUILTAT - Corvol l'Orgeuilleux (58)

M. Philippe IDELOT Exploitant forestier – Villers Cotterets (02)

M. Louis Gaume, père de François Gaume, et ancien Président du Syndicat des Résineux de Franche-Comté - Scierie de Maiche – Maiche (25)

M. Jean-Louis VIDAL, Ancien Vice Président de la Chambre syndicale de Lozère Gard – Serverette (48)

M. Michel VERSTRAETE - Eu (76)

M Gabriel LOUVRIER, Père de Bernard LOUVRIER - Vaux et Chantegrue (25)

M. Georges FAIVRE PIERRET - Le Russey (25)

M. Etienne de Grandcourt, Expert forestier et ancien président de la CNIEFEB

M. Etienne FAGES père de Hervé FAGES – Cocurès (48)

M. Francis VIEU, ancien président du Syndicat du Tarn, Tarn et Garonne, de l'Union régionale Midi-Pyrénées, membre du Bureau FNB

M. Meinrad DESCOURVIERES, père de Jean-Philippe et Sylvain DESCOURVIERES - Goux les Usiers (25)

M Dervis OZDEMIR - Centre des Bois du Thaurion - Aubusson(23)

M. Alain VUITTON - Rothonay (39)

M. Kléber PERRIN - Longchaumois (39

M. Jean ZUNINO, Ancien Président du Syndicat de la Meuse, Membre du Bureau et Président de la Commission sociale agricole de la FNB



Organigramme de la Fédération nationale du bois

Laurent Denormandie
Président

Bureau
Personnalités cooptées pour leur compétence spécialisation professionnelle et leur représentativité

Comité Directeur
Bureau + Présidents des syndicats adhérents

Nicolas Douzain-Didier
Délégué Général

Pôle stratégique et technique

Caroline Berwick
Adjointe au Délégué Général

Marlène Mivielle
Chargée de Mission 2nde transfo

Jean-Marie Tanguy (consultant)
Animateur commission palette bois

Pôle social

Michel Astier
Chargé des affaires sociales

Françoise Thévenet
Attachée aux affaires sociales

Pôle administratif
Frédérique Friha
Michèle Ménetrier
Maryse Peytavi
Jennifer Sebas



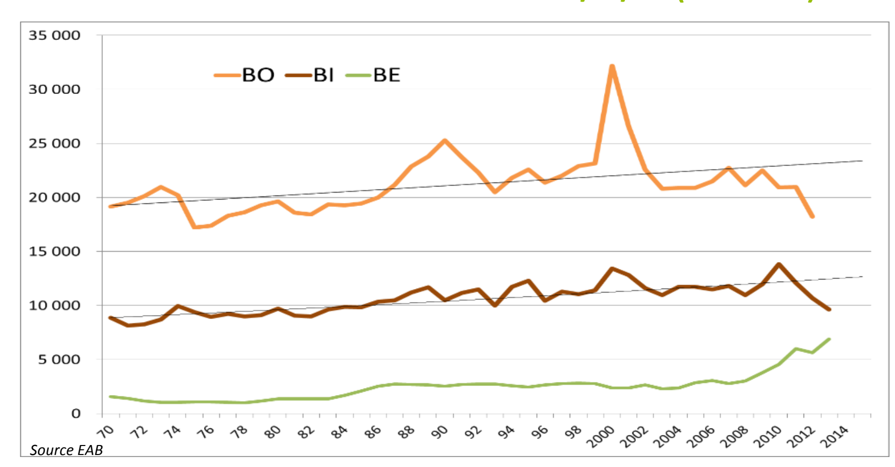
Cahier statistique



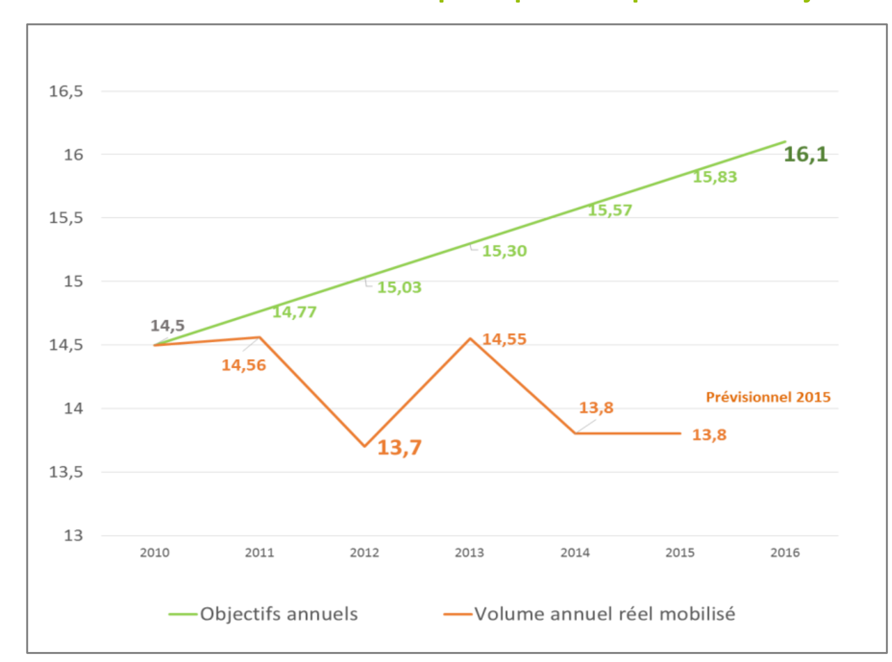


LA RECOLTE

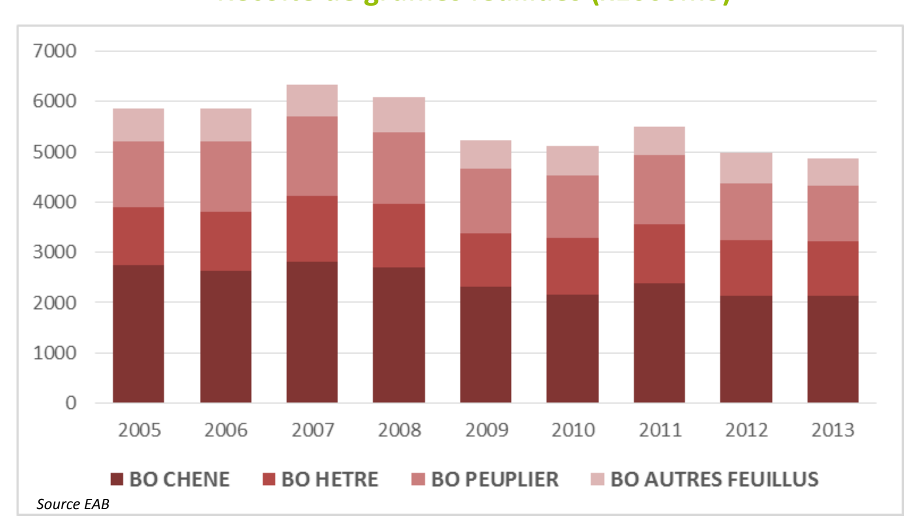
Evolution de la récolte de bois BO/BI/BE (x1000m3)



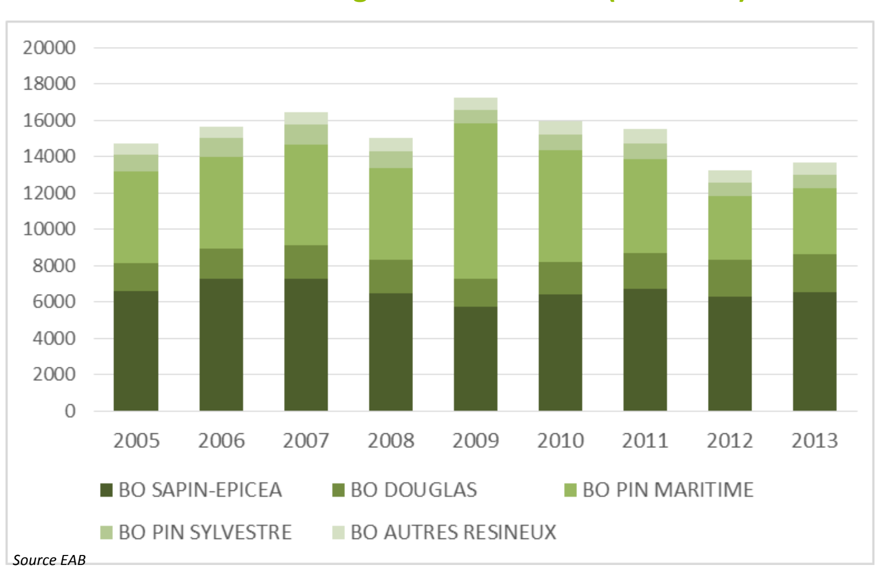
Mobilisation en forêts publiques comparée aux objectifs



Récolte de grumes feuillues (x1000m3)

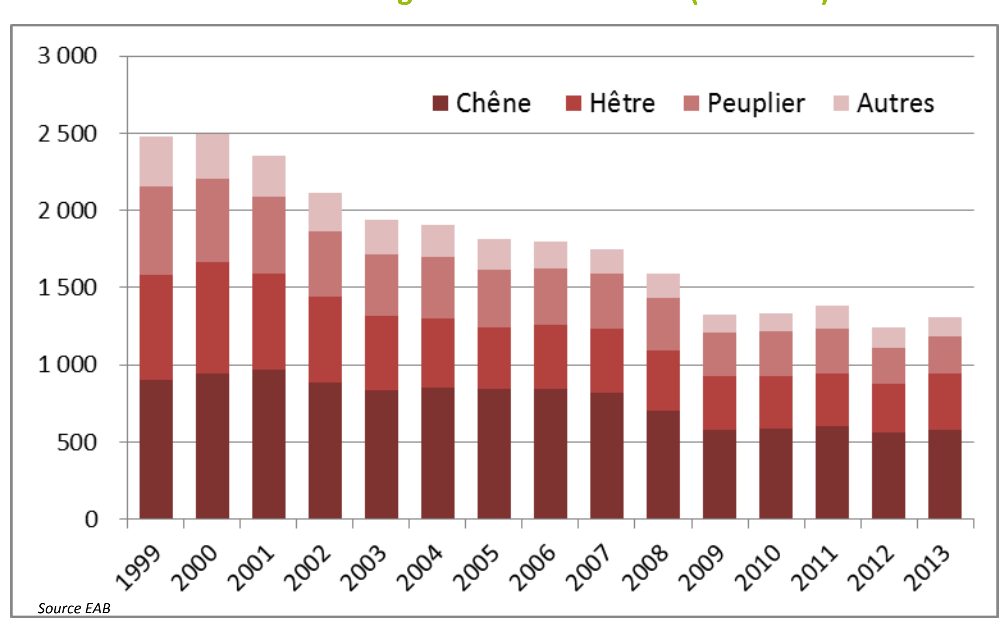


Récolte de grumes résineuses (x1000m3)

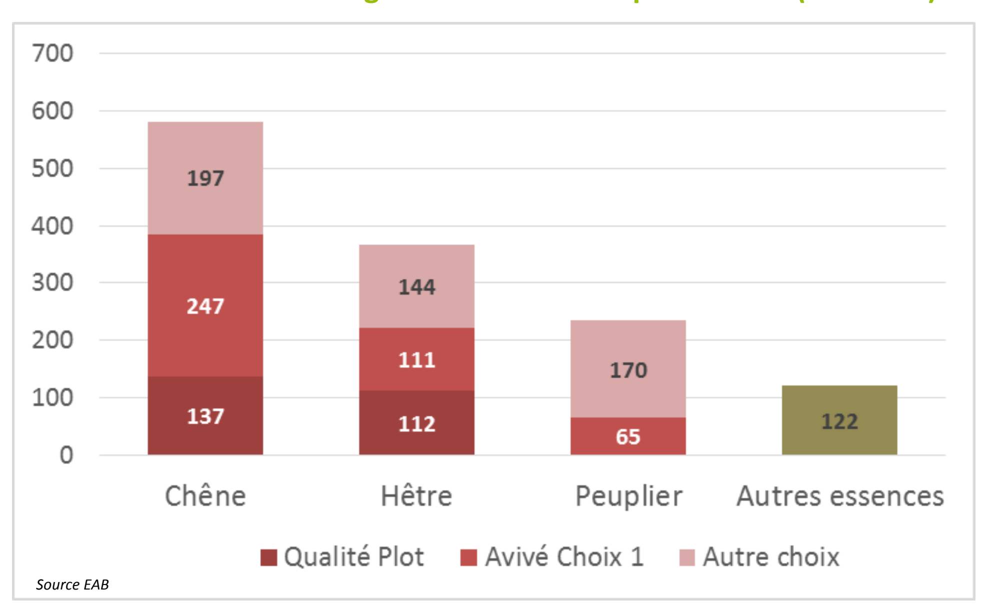


SCIAGES FEUILLUS

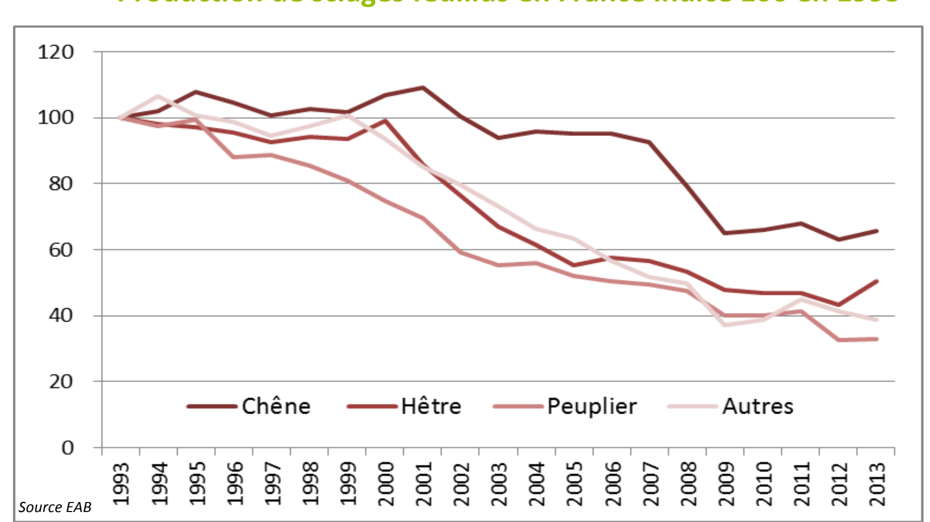
■ **Production de sciages feuillus en France (x1000m3)**



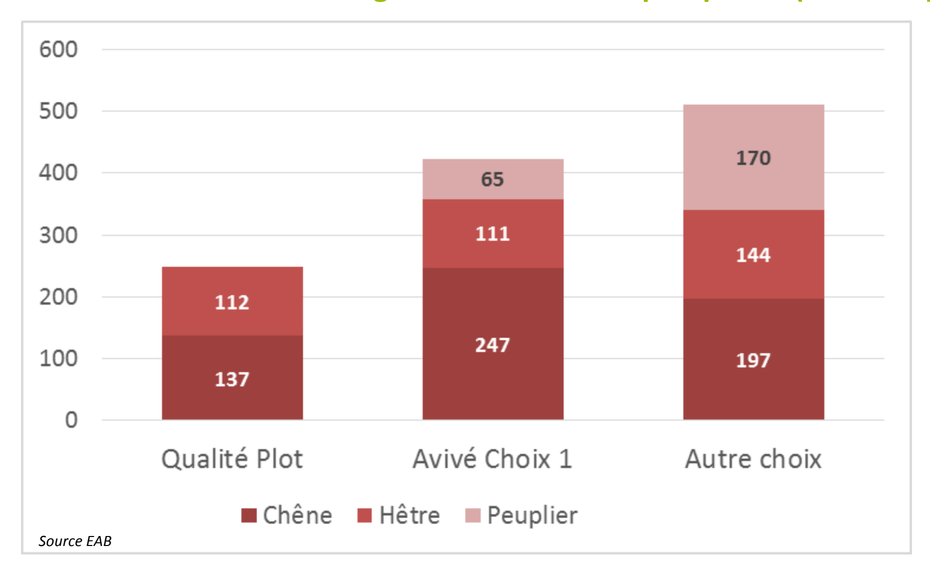
■ **Production des sciages feuillus en 2012 par essence (x1000m3)**



■ **Production de sciages feuillus en France indice 100 en 1993**



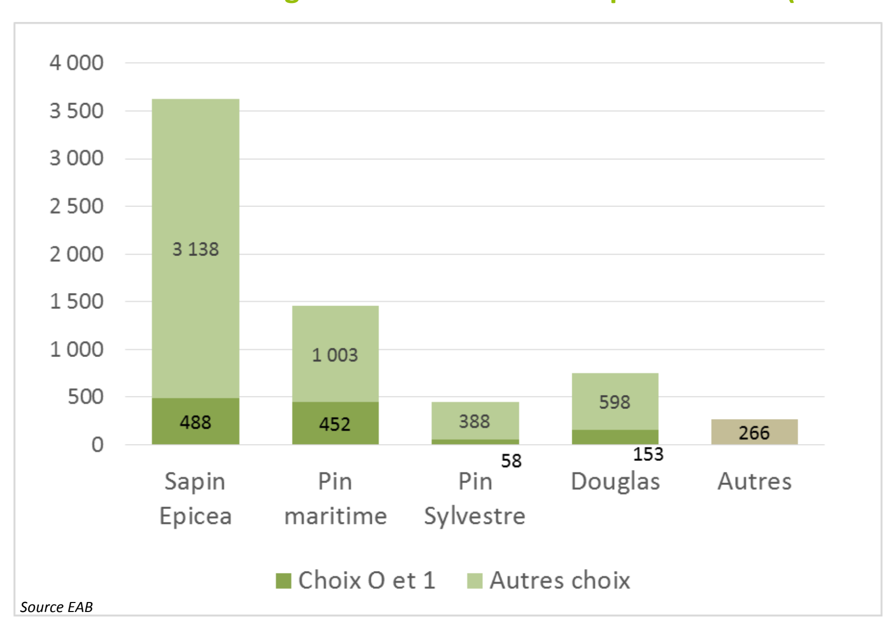
■ **Production des sciages feuillus en 2012 par qualité (x1000m3)**



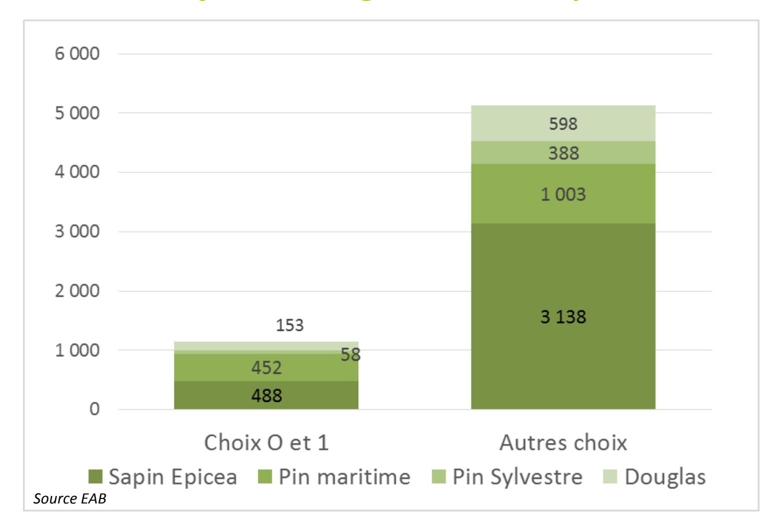


SCIAGES RESINEUX

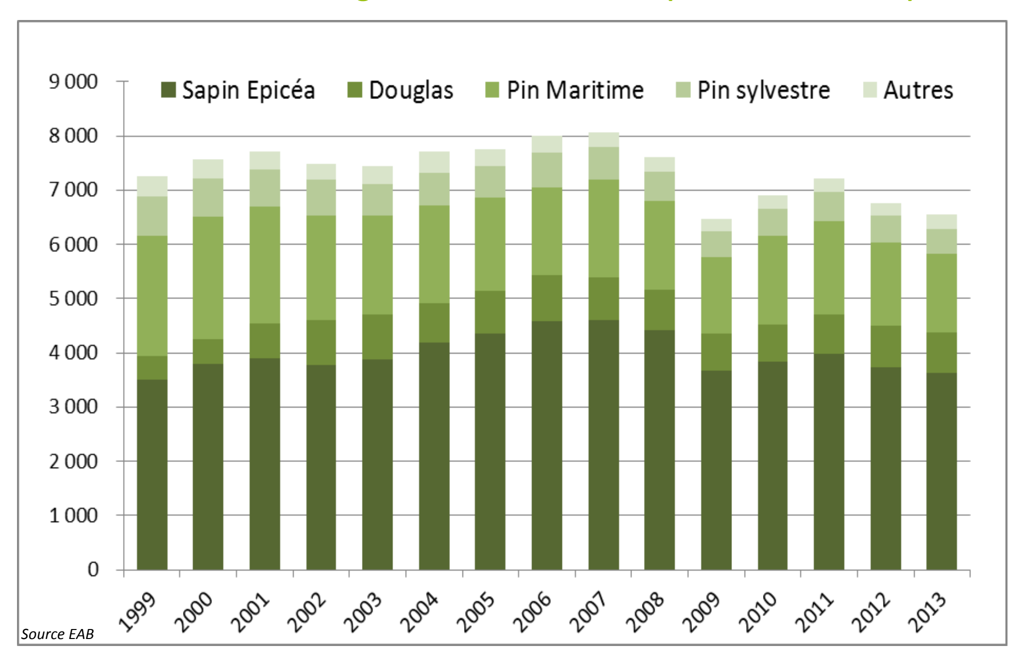
- **Production de sciages de résineux en 2012 par essences (x1000 m3)**



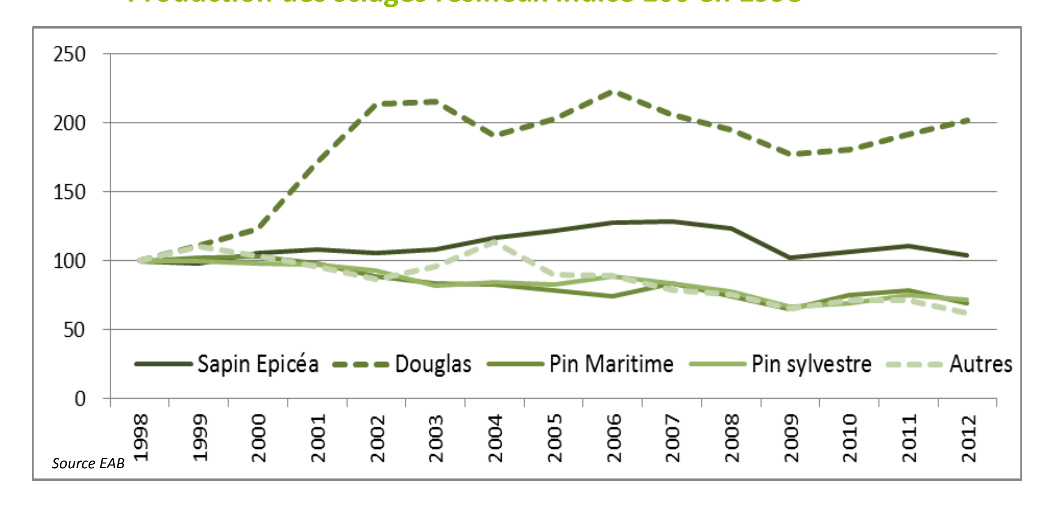
- **Production Française de sciages de résineux par Qualité en 2012**



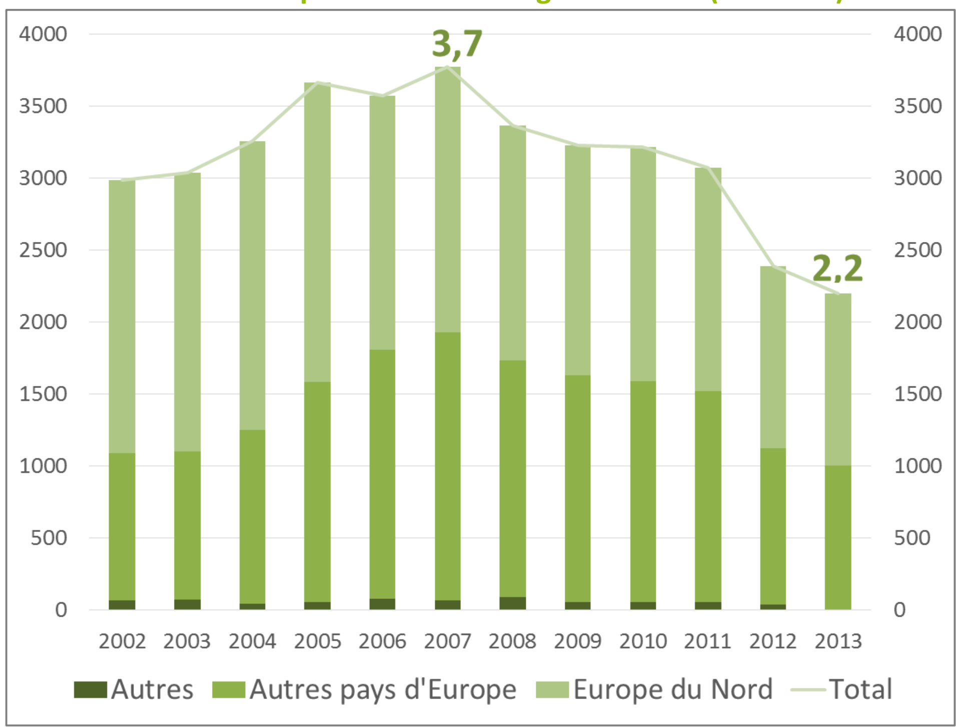
- **Production de sciages résineux en France (Volume x1000m3)**



- **Production des sciages résineux indice 100 en 1998**

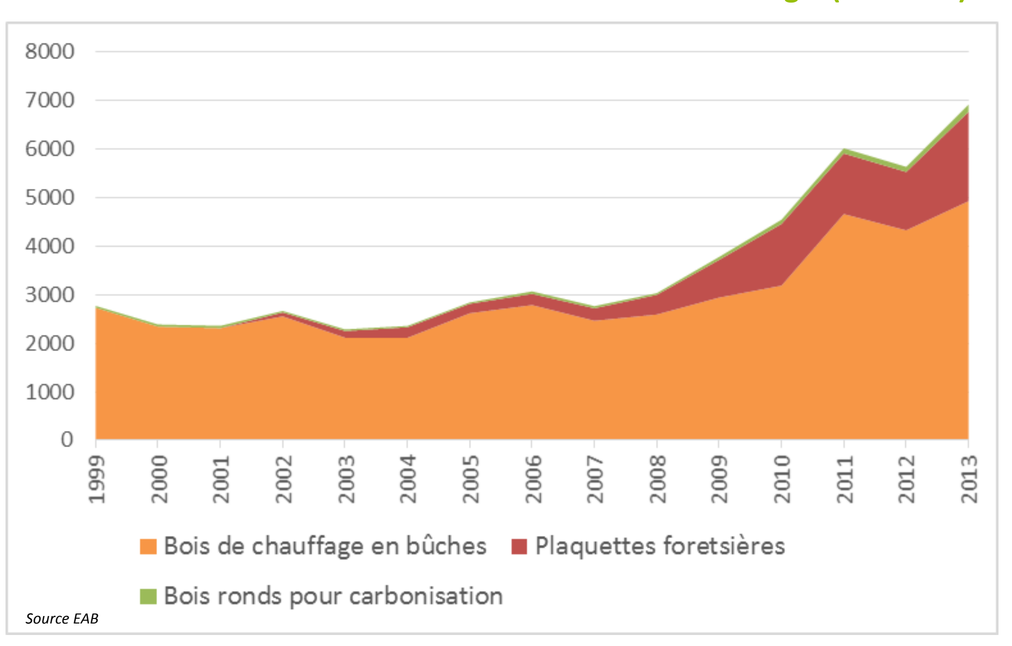


■ Evolution des importations de sciages résineux (x1000m³)

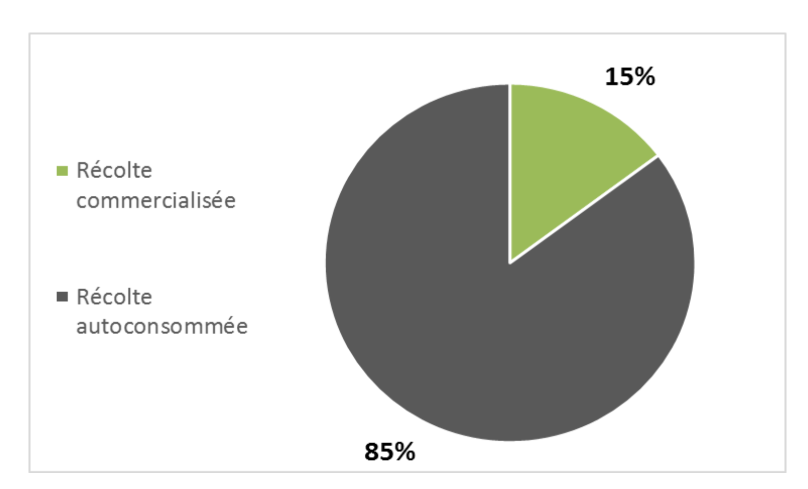


LE BOIS ENERGIE

■ Evolution de la récolte commercialisée de bois énergie (x1000m³)



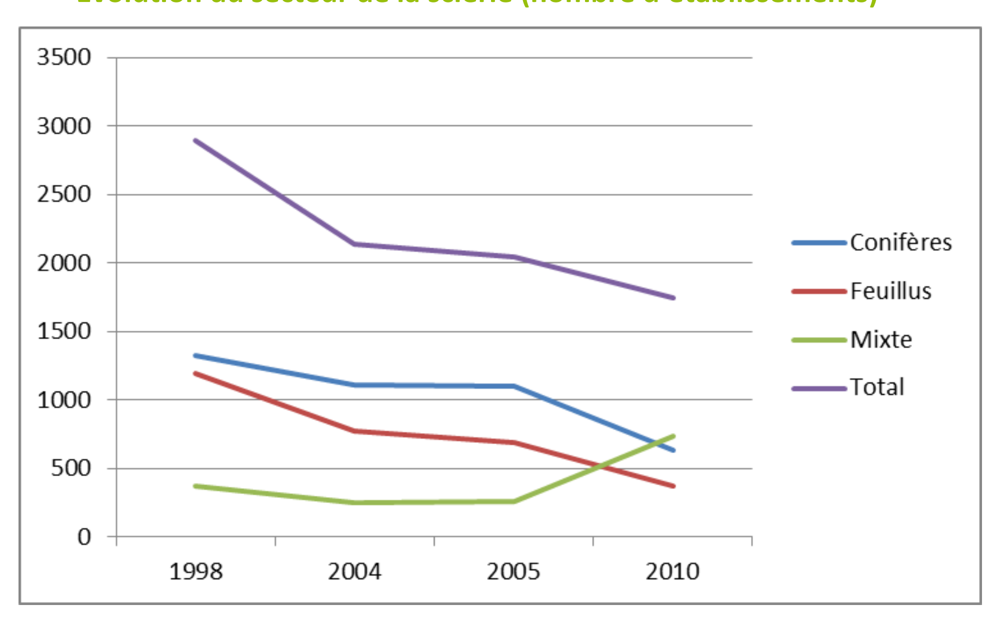
■ Part de la récolte commercialisée de bois énergie sur la récolte totale (donnée 2010)



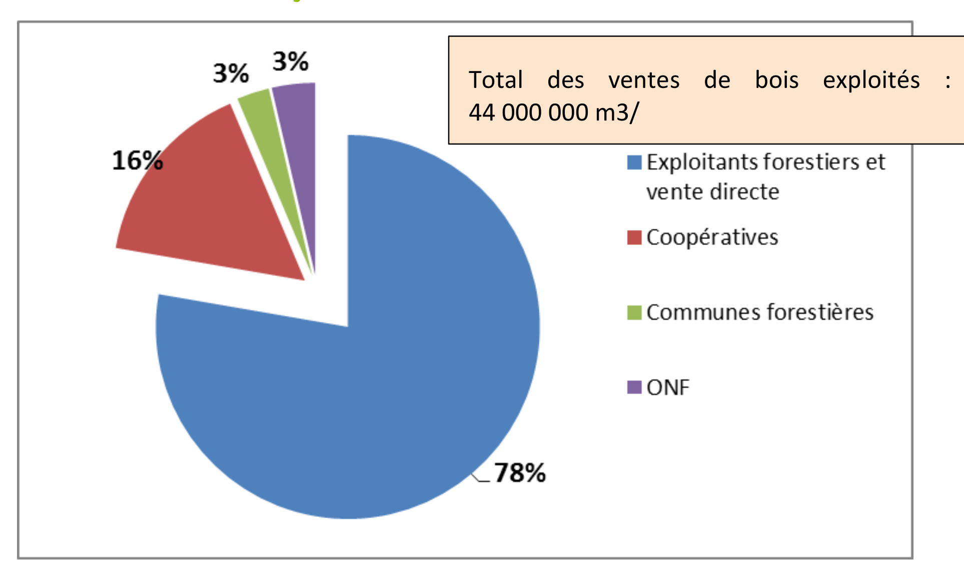


LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

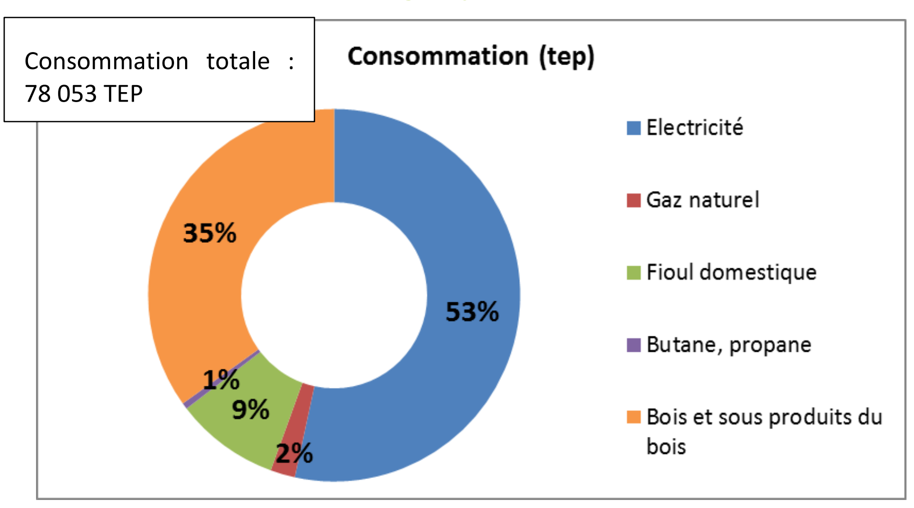
Evolution du secteur de la scierie (nombre d'établissements)



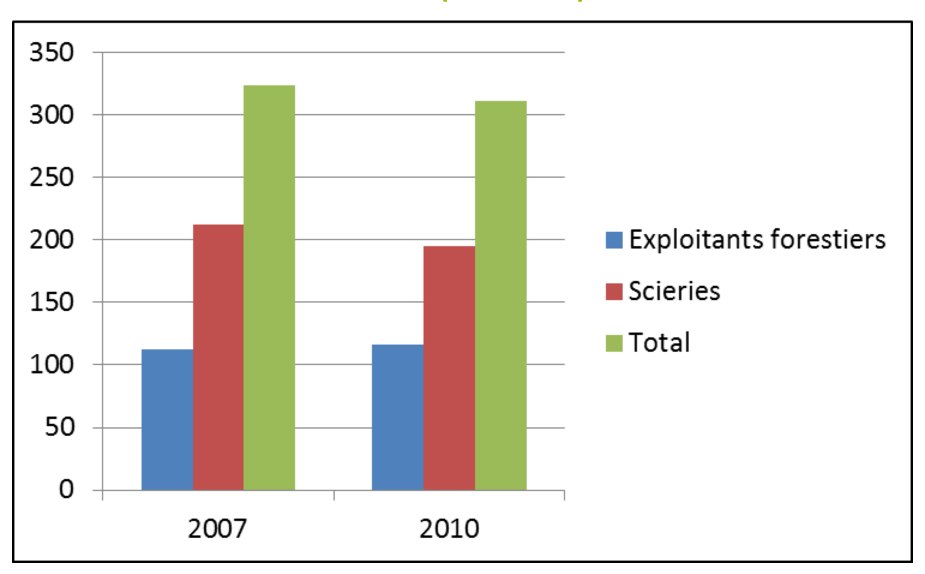
Vente de bois façonnés



Consommation énergétique des scieries



Investissements annuels (millions €)



La FNB en chiffres

- 95% de la 1ère transformation
- 1750 entreprises
- 50000 emplois
- 6,5 milliards € de chiffres d'affaires

La FNB a vocation à réaliser pour le compte de ses adhérents, et dans un intérêt collectif, des actions qui s'inscrivent principalement dans les domaines suivants :

- La maîtrise de l'approvisionnement : Disponibilité, mise en marché, conditions de vente, cautionnement, clauses techniques
- L'analyse des marchés : Grumes, sciages, demande nationale, internationale, analyse de la conjoncture
- L'accompagnement social : accord et convention collective, salaire, sécurité, formation professionnelle
- La politique de qualité : classification, normalisation, certification, statut professionnel, écocertification et promotion
- L'environnement technique, juridique et financier : Mise en conformité, contrat à l'export, provision pour investissements
- La représentation institutionnelle : y compris à l'échelon européen, auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales
- L'information et la communication
- La présence et l'animation auprès des adhérents



FEDERATION NATIONALE DU BOIS
6 rue François Ier – 75 008 PARIS
Tel. 01 56 69 52 00 – Fax 01 56 69 52 09
infos@fnbois.com – www.fnbois.com